

# LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire  
des Travaillants.

A SAINT-JUST, chez M. Mante, traicteur, aux Quatre-Colonnes.

LA TRIBUNE LYONNAISE paraît du 1<sup>er</sup> au 10 de chaque mois.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

Prix des annonces: 30 c. la ligne. Réclames: 1 fr. la ligne.

Les échanges de journaux et tout ce qui concerne la rédaction, rue Saint Jean, 53, au 2<sup>e</sup>.

ONS'ABONNE A LYON, chez MM. Nourrier, libraire, rue de la Préfecture, 6.

Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 53, au 2<sup>e</sup>.

A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis,

AUX BROTTAUX, chez M. Verat, cafetier, rue de Séze.

A PERRACHE, chez M. Fauché, cabinet littéraire, rue de Puzy, 8.

A L'OFFICE-PUBLICITÉ, rue St-Marcel, 32.

## JUIN. — ÉPHEMÉRIDES NOUVELLES.

N. B. Voyez, pour les autres éphémérides, l'Annuaire, p. 55.

- 1—1815. Assemblée du champ de mai.
- 2—1567. Prise de Charleroi par Turenne.
- 3—1550. Création des maréchaux de France.
- 4—1814. Promulgation de la Charte par le comte de Lille se disant Louis XVIII.
- 5—1785. Montgolfier lance le premier aérostat.
- 6—1808. Joseph Bonaparte proclamé roi d'Espagne.
- 7—1664. Louis XIV est sacré à Rheims.
- 8— 632. Mort de Mahomet.
- 11—1675. Naissance de Pierre-le-Grand.
- 12—1418. Massacre des Armagnacs.
- 13—1765. Mort du chansonnier Panard.
- 15—1826. Massacre des jansénistes.
- 17—1696. Mort de Sobieski.
- 19—1790. Abolition de la noblesse en France.
- 20—1789. Serment du jeu de paume.
- 21—1791. Arrestation à Varennes de Louis XVI.
- 22—1635. Condamnation de Galilée.
- 25—1815. Napoléon II proclamé empereur.
- 24— 69. Mort de Vespasien.
- 25—1795. Etablissement du bureau des longitudes.
- 26—1794. Bataille de Fleurus.
- 27—1682. Naissance de Charles XII roi de Suède.
- 28—1519. Charles-Quint élu empereur.
- 30—1791. Adoption du drapeau tricolore en France.

## OU ALLONS-NOUS?

La corruption qu'on sème à pleines mains germe et porte ses fruits. On crie aux hommes : *Enrichissez-vous*, et ils se mettent à l'œuvre. L'administration apprend aux électeurs à trafiquer de leurs votes, et par une conséquence naturelle, les administrateurs s'habituent à trafiquer de leurs attributions. On craignait que le mot de corruption laissât dans les esprits une idée désagréable; M. Guizot a trouvé l'expression plus euphémique d'*abus des influences*. Après avoir vendu sa conscience politique on vend sa conscience morale, et si l'on échappe aux galères on dit avec quiétude : « *Je ne me sens pas corrompu.* »

Qu'avez-vous à dire, hommes du pouvoir qui avez encouragé vous-même cette exécration simonie qui met dans le commerce les choses saintes, qui jette sur le marché ce qui doit rester dans un inviolable sanctuaire (1).

Ce n'est plus l'autel qui domine le trône, c'est la bourse. Votre justice est désarmée contre tous ces marchands que vous avez introduit dans le temple. Pouvez-vous déclarer inaliénable ce que vous achetez tous les jours! Combien vous a coûté l'auteur de *Némisis*! à quel prix s'est livré le professeur *Lherminier*! à quel tarif, nouveaux Walpoles! avez-vous fixé les consciences de ces députés que l'opposition confiante avait élu et qui, reniant leur mandat, se sont enrôlés sous vos drapeaux au sortir de vos banquets que le budget défraie! ils ont eu tort de se vendre sans doute et leur gloire éclipse l'atteste. Mais le pouvoir corrupteur qui

(1) N'avons nous pas entendu un ministre de la justice appeler magistrat respectable le procureur-général qui avait tenté de violer par des menaces la conscience de son subordonné? M. le ministre de l'intérieur ne signalait-il pas comme l'un des fonctionnaires les plus consciencieux le préfet de l'Isère, désormais tristement célèbre, qui fulminait une destitution contre un juge de paix et une déclaration de guerre contre un canton, pour fausser une élection dont, à peine de forfaiture, il devait respecter la liberté? est-il un délit, un acte de corruption, un abus de pouvoir dont on ne rencontre quelque exemple dans les débats contradictoires engagés devant la chambre au sujet des fraudes électorales? — L'Administration prise sur le fait, a-t-elle au moins rendu à la légalité un tardif hommage en punissant les prévaricateurs? — pour un Drouillard de puni combien d'autres ont échappé! sinon à la censure du moins à la répression! — L'argent seul est-il un agent de corruption? que sont ces promesses, ces faveurs faites ou accordées en vue des élections? le péculat n'emprunte-t-il pas toutes les formes? que ce soit le ministère qui l'emploie ou les candidats, qu'importe!

les acheta, lui dont la mission est de moraliser les hommes, n'est-il pas encore plus infâme! la vierge qui se laisse séduire est coupable, mais le séducteur, le Proxénète sont odieux. On peut abaisser un regard de pitié sur l'ange déchu, mais anathème à Satan qui l'arracha aux sphères célestes pour le précipiter dans son immonde enfer.

Voyez! de toute part la société tombe en dissolution; le sens moral n'existe plus. Un maréchal de France avoue sans vergogne qu'il a cédé à la tentation de cent mille boudjous et pourvu qu'il ne les ait pas mis dans sa poche il se croit intègre; il convient qu'il n'a pas su garder la dignité du commandement; nul n'ose lui dire de résigner ce commandement. Le geolier de Blaye, le sabreur de la rue Transnonain, le duelliste heureux s'appuyant sur l'émigré de Gand, et tous deux se font un piedestal de leur impopularité.

Vous avez eu le procès *Gisquet* et le procès *Hourdequin*, celui de *Rochefort* et vous auriez voulu étouffer l'affaire *Besnier*. C'était un si honnête homme ce *Besnier*! vous l'aviez dispensé de cautionnement. Il n'a volé que 400,000 fr. à l'Etat; vous les ajouterez aux millions de *Kessner*, au déficit causé par l'incendie de *Mourillon* dont l'énigme est si transparente, et tout sera dit.

Et puisque la fortune publique est impunément dilapidée, qu'elles seront les garanties des fortunes privées? *abyssus abyssum invocavit*. Le notaire *Lehen*, pour n'en citer qu'un seul, étalera ses dévotes turpitudes! et si la bourgeoisie s'émeut alors, ce ne sera pas de voir l'antique probité du notariat compromise, mais parce qu'elle craindra pour ses économies, ne sachant plus à qui les confier.

Après le procès *Drouillard* arrive le procès *Boutmy*. L'un est condamné, l'autre est acquitté; il n'y a qu'heur et malheur. L'opinion publique se pervertit à ce point que si le lendemain un père, convaincu d'avoir tué sa fille, est condamné à la peine de mort, au lieu de s'incliner devant l'arrêt qui le frappe, il se relève fièrement en face de la justice et lui dit avec insolence : *Je suis pauvre, voilà pourquoi vous m'avez condamné; si j'avais été M. Boutmy je serais acquitté*. Extraordinaires paroles qui prouvent jusqu'à quel point les notions du juste et de l'injuste sont oubliées, jusqu'à quel point règne l'idée que l'argent est tout.

Maintenant, pour couronner l'œuvre, la Cour des pairs s'assemble pour juger un de ses membres, le lieutenant-général *Cubières*, ancien ministre, prévenu de corruption ou d'*escroquerie*, comme on voudra; impossible d'échapper à l'alternative.

Au moins si la presse, sentinelle vigilante, pouvait veiller! Non, une loi existe; elle pourrait au besoin protéger *Robert Macaire* lui-même. Celui qui se permet de dévoiler, lorsqu'il peut être temps d'y porter remède, de sales tripotages, des abus scandaleux, encourt la prison et l'amende... Que disons-nous, l'amende! une ruine complète au mépris de la Charte qui a aboli la confiscation. Un tribunal avait condamné M. *Achille Marrast* à *trente mille francs de dommages-intérêts*, c'est par une faveur insigne que la cour d'appel réduisit cette exorbitante condamnation à *dix mille francs*.

On pouvait espérer d'échapper à ces conséquences désastreuses en prouvant devant le jury les faits avancés, lorsqu'il s'agissait de fonctionnaires publics. La preuve était difficile mais non impossible, et d'ailleurs la conscience du jury pouvait y suppléer. Qu'est-il arrivé, on a laissé de côté des verdicts solennels et malgré l'acquiescement, des Cours d'assises se sont cru autorisées à prononcer des réparations pécuniaires, punissant ainsi l'écrivain coupable d'avoir dit la vérité et par conséquent d'avoir accompli un devoir civique. Est-ce assez? — On a été plus loin et la jurisprudence *Bourdeau* complète ce système d'entraves à la manifestation de la vérité. On pensera du fonctionnaire ce que l'on voudra, il fait bon marché de son honneur, il se borne à en demander l'équivalent aux tribu-

naux civils; il ne s'agit plus d'un délit pour la répression duquella la justice est invoquée, mais d'une instance à raison de laquelle on n'a pas encore osé citer en conciliation devant le juge de paix. *Vous dites que j'ai volé... c'est vrai! Vous offrez de prouver que je suis un juge ignorant et prévaricateur... c'est possible! Au lieu d'avoir donné mon suffrage au plus digne vous m'accusez de l'avoir rendu au plus offrant... admettons, c'est l'usage! Mais alors vous me diffamez... Je vous demande vingt, trente, quarante, cinquante, cent mille francs de dommages-intérêts*. Les tribunaux civils, ne voyant dans la loi qu'une lettre morte; ou pour mieux dire l'interprétant dans un sens qu'elle ne saurait avoir, parce qu'il est contraire à la législation exceptionnelle qui régit la presse et dont le seul contrepois est la nécessité de la traduire devant un jury dispensé de motiver son verdict; oubliant que les fonctionnaires sont en dehors du droit commun et doivent répondre de leurs actes devant le tribunal de l'opinion publique où la presse fait l'office du Censeur romain et n'est tenue à autre chose qu'à la preuve morale de ses allégations, les tribunaux prononcent comme s'il s'agissait de savoir à qui appartient un mur mitoyen en litige.

Plus tard, soyez en surs, on sanctionnera cette autre jurisprudence à laquelle M. *Dessaigne* a également donné son nom; elle mettra fin à toutes les révélations de manœuvres électorales, à toutes les protestations de la pudeur publique; alors la France sera livrée pieds et poings liés à la corruption politique, administrative et judiciaire.

Avec un pareil système n'avons nous pas raison de demander où allons nous!... Ne craint-on pas qu'un nouveau Jugurtha vienne lancer à la France avilie l'anathème qui précéda de bien peu l'époque où Rome vénale cessa d'être la capitale de l'univers.

« Malheur (1) à la Société qui fait des intérêts matériels son principal culte. Le perfectionnement des arts, les conquêtes de l'industrie ne la sauveront pas; la force brutale deviendra sa règle, les mauvaises passions se déchaîneront à l'envi, la cupidité étalera au grand jour ses appétits cyniques, et l'égoïsme détruira cette solidarité où l'humanité puise sa principale force. Une telle société est bientôt frappée d'un mal incurable qui se transmet de génération en génération; puis elle s'affaisse sur elle-même et il ne tarde pas à se rencontrer des barbares pour faire justice d'une race corrompue et dégénérée? » *Du omen avertant!*

(1) M. PIGEON: Consid. sur l'état de l'industrie dans les sociétés modernes.

## HABEMUS CONFITEMEM REUM.

« N'OUBLIEZ PAS QUE LE GOUVERNEMENT EST DANS DES MAINS AVIDES ET CORROMPUES; QUE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE COURT RISQUE D'ÊTRE ÉTRANGLÉE SANS BRUIT L'UN DE CES JOURS ET QUE JAMAIS LE BON DROIT N'EU T PLUS BESOIN DE PROTECTION. » — Quel est le journaliste assez osé pour avoir écrit cette phrase acerbe et qui dit tant de choses en si peu de mots! nul ne se le serait permis, les lois de septembre en auraient fait immédiatement justice. Est-ce donc à la tribune, à l'abri de l'inviolabilité parlementaire, que ces paroles ont été prononcées! encore moins; le palais Bourbon n'a jamais retenti d'un semblable blasphème; le centre, ministériel quand même, se serait levé en masse contre l'imprudent orateur et l'aurait arraché des rostrales comme jadis le grand *Manuel*. — Mais si la presse et la tribune sont muettes, quel est le factieux, l'ennemi du gouvernement, le farouche républicain auteur de cet anathème! c'est tout simplement M. *DESPANS CUBIÈRES*, lieutenant-général, ancien ministre! où? dans une lettre confidentielle écrite le 14 janvier 1842 et rendue publique à propos d'un débat judiciaire.

## RIEN, RIEN, TOUJOURS RIEN!

« Toutes les politiques, a dit M. Guizot à un banquet aux électeurs de Lisieux, vous promettent le progrès; la politique conservatrice seule vous le donnera. » Aujourd'hui tout cela se résume par ces mots de M. Desmousseaux de Givré à la séance du 27 avril : *Rien, rien, toujours rien*. Ces mots, que la force de la vérité à arraché à un membre dévoué de la majorité, ont trouvé de l'écho à la tribune sans y trouver de contradicteur, parce qu'ils viennent à point résumer énergiquement la pensée de tout le monde et définir nettement une situation.

Cependant M. Guizot, professeur à la faculté des lettres de Paris, éminent orateur, écrivain profond de *l'Histoire de la civilisation en Europe et de la civilisation en France*, de *l'Histoire d'Angleterre*, ne s'est assurément pas servi du mot progrès sans y attacher un sens parfaitement arrêté.

De deux choses l'une, ou le discours de Lisieux ne fut qu'un discours de charlatan, ou le mot progrès a été infidèlement traduit par M. Desmousseaux de Givré.

M. Duchatel, ministre de l'intérieur, a dit, dans la séance du 24 mars, « il faut distinguer entre le progrès faux et le progrès vrai. » Eh bien soit. Nous ne voulons pas marchander; mais si vous niez que ce soit un progrès d'appeler législativement un plus grand nombre de citoyens à participer à la vie politique, expliquez-vous sur ce que vous entendez par ces mots : *le progrès vrai*.

Est-ce l'accroissement de la richesse publique? admettons, mais comment le constater? par le crédit de l'Etat: vous ne le niez pas au moins. Or, quel est le cours de la rente? voyons, le 3 p. 0/10 au 30 avril 1837, il était à 78 f. 80 c.; le 30 avril 1838 à 80 f. 55 c.; le 30 avril 1839 à 81 f. 20 c.; le 30 avril 1840 à 84 f. 15 c. au 30 avril dernier, il y a juste dix ans, il n'était plus qu'à 78 fr.

Est-ce l'affermissement de la paix? mais le jour où la fantaisie vous est venue d'arborer le drapeau du protectorat sur une île à laquelle l'Angleterre avait refusé cet honneur, la guerre a failli éclater entre les deux nations que sépare le canal de la Manche. Mais le jour où vous avez bombardé Tanger, cela à été à la condition de payer les frais de votre gloire; aujourd'hui encore vous êtes sous le coup d'une menace de guerre... La paix du monde repose sur un berceau, selon que l'enfant qui naîtra aura pour mère la reine Isabelle ou l'enfant-épouse du prince Montpensier.

Est-ce le maintien de l'ordre? mais l'ordre subsiste toujours jusqu'au moment où il cesse de régner. Pour le maintenir, vous êtes-vous appliqué à combattre, à affaiblir, à faire disparaître les causes occultes ou apparentes de graves perturbations, de mécontentements invétérés, d'antagonisme dangereux? — Vous avez demandé un crédit extraordinaire de 4,500,000 fr. pour ajouter à l'effectif de notre pied de paix si lourd, 10,000 soldats et 191 brigades de gendarmerie. Ne chercher le maintien momentané de l'ordre que dans l'accroissement indéfini de la force est-ce *le progrès vrai*? Non, c'est mettre un mal à la place d'un autre; c'est protéger le citoyen en écrasant le contribuable; c'est ajourner la crise, mais aussi c'est l'aggraver.

N'y a-t-il donc rien à faire? — La société est-elle ce qu'elle doit être? Non une multitude, mais une association, mais une vaste assurance mutuelle, où l'impôt savamment réparti, soit tutélaire, où tous les risques soient prévus et calculés, tous les dommages réparés?

L'ère des illustres guerriers s'est fermée, Napoléon l'a close. Quand donc s'ouvrira celle des glorieux pacificateurs! le génie de la paix n'a pas à faire moins de conquêtes dans l'avenir qu'en a faites, dans le passé, le génie de la guerre. La paix règne, mais elle ne gouverne pas; il semble qu'elle ne soit qu'une trêve, il faudrait qu'elle fût une solution. Certes tout n'est pas à refaire, mais tout est à réviser. L. P.

## SESSION LÉGISLATIVE.

A notre dernier numéro nous avons quitté la chambre des députés au moment où elle discutait la demande des fonds secrets que le ministère porte invariablement au commencement de chaque session. Ensuite est venue la discussion des crédits extraordinaires que chaque ministère s'alloue par

ordonnances, espèce de budget qui prend chaque jour des proportions plus grandes et vient s'ajouter à un budget monstre. La majorité a voté suivant son usage invariable, mais l'opposition d'un côté, et le parti qui s'intitule des *conservateurs progressifs* de l'autre, ayant à sa tête M. Emile de Girardin, ont fait entendre quelques vérités. L'incapacité ministérielle a été mise à nu et trois ministres ont été sacrifiés par leurs collègues comme si ce pouvait être là une satisfaction pour l'opinion publique. Nous renvoyons à l'article plus bas *changement de ministère* et surtout à nos *concerns*; c'est dans ces derniers seulement qu'on peut trouver l'appréciation vraie de l'importance et de la moralité de ce changement. Nous ne dirons rien des interpellations de M. Odilon Barrot sur ce qu'on est convenu d'appeler en style parlementaire *crise ministérielle*, non plus que de la réponse de M. Guizot: Deux mots suffisent: *mal attaqué, mal défendu.* »

Tout ce que nous pouvons dire c'est que l'anarchie la plus complète paraît s'être emparée de la chambre. On en a eu la preuve dans diverses circonstances notamment à la séance du 10 avril où M. Cremieux a développé sa proposition pour que les députés ne puissent prendre un intérêt dans les spéculations financières sur lesquelles la chambre est appelée à voter. Cette proposition a été prise en considération, mais le choix de la commission chargée du rapport fait présumer son rejet; serait-elle votée, cela ne remédierait à rien. Nous déplorons cette manie de légiférer, qui est un des fleaux de notre époque; à chaque abus qu'on découvre, vite on cherche un remède, mais on ne sait rien prévoir; aucune loi n'est complète, aucune grande pensée ne préside à la loi; on ne la fonde sur aucun principe. Depuis M. Vivien avouant ingénument qu'il s'est trompé sur l'abus de la loi des *annonces judiciaires* dont il était le rapporteur jusqu'à M. Berville, avocat-général, venant proposer de suspendre l'action civile des fonctionnaires publics diffamés jusqu'après le jugement de l'action publique, parce qu'un arrêt récent de la Cour de cassation (v. aff. Marrast) a sanctionné l'incroyable *jurisprudence Bourdeau*, l'imprévoyance de nos législateurs est vraiment phénoménale. Certes la proposition de M. Berville est juste, mais fallait-il donc attendre si longtemps pour y songer et cela exonerait-il M. Marrast et tant d'autres des condamnations rigoureuses qu'ils ont subies! ne devait-on pas en 1830 présenter un code complet de la législation sur la presse en ayant soin de déclarer nulles et abrogées toutes les dispositions des lois et ordonnances anciennes qui n'auraient pas été reproduites; car c'est ainsi seulement que, sur chaque matière, on pourrait avoir une jurisprudence loyale et démocratique, en fermant toute issue à la chicane, à la mauvaise foi et aux tentatives rétrogrades. Aujourd'hui c'est trop tard et nous le disons non seulement de la proposition de M. Berville mais à tous les députés qui voudraient améliorer l'ordre de choses actuel, par parties détachées, à mesure que la nécessité s'en fait sentir. Une bonne législation ne saurait être un habit d'arlequin cousu de toutes pièces, mais qu'ils se concertent et présentent un plan parfaitement lié dans son ensemble, embrassant l'ordre politique, administratif et judiciaire; qu'ils en fassent un programme de leur opposition et la nation l'adoptant saura bien le faire prévaloir tôt ou tard. La proposition de M. Berville a été repoussée par tous les bureaux, c'était dans l'ordre. A quoi aurait servi d'introduire la *législation Bourdeau*? ce n'est pas aujourd'hui qu'on veut y renoncer.

Au reste le reproche d'incapacité que nous faisons aux ministres s'adresse à bon nombre de députés; ainsi nous avons vu proposer sérieusement un amendement au profit de la loi sur la *réforme postale* par lequel les lettres non affranchies payeraient double, n'est ce pas ridicule? il faudra que le fils affranchisse pour écrire à son père, que les syndics de faillite affranchissent pour convoquer les débiteurs du failli, les hommes d'affaires pour prévenir leurs clients ou les personnes qu'ils sont chargés de poursuivre. Nous sommes les seuls qui relevons cette bévue et par ce seul trait qu'on juge du reste! ne vaut-il pas mieux ne rien faire, comme s'en glorifie M. Guizot, que d'introduire dans la législation de pareilles anomalies! Cette proposition a été rejetée à la majorité de 25 voix et ne pourra être reproduite cette

année. Qu'on se borne donc à deux améliorations faciles à réaliser: 1° réduction à 10 cent. de toutes les lettres écrites à des soldats ou par ceux-ci; 2° suppression de la franchise du port à tous les fonctionnaires sans exception sauf à leur rembourser le coût des ports de lettres envoyées ou reçues pour affaires de service, ce qui sera facile à établir par un registre de correspondre visé chaque mois à la poste.

Qu'on ne croye pas que nous blâmons seulement les conservateurs; l'opposition a autant et plus qu'eux de reproches à se faire. A force de vouloir se rendre possible, elle s'est laissée acculer dans un impasse. Nous ne savons si c'est découragement ou incapacité mais nous ne voyons, dans aucun de ces mandataires du peuple l'étoffe d'un Mirabeau. M. Genoude, sans ses antécédents, sans la ligne politique à laquelle il appartient, est peut être le seul qui saurait donner de la vie à cette tribune si froide du palais Bourbon. Il dit d'excellentes vérités mais aucune voix ne se joint à la sienne, personne ne l'appuie; c'est la voix qui crie dans le désert; elle ne trouve d'écho sur aucun banc pas plus que dans l'opinion publique. Tel est le résultat de la fausse position de M. Genoude qui a créé, comme si c'était possible de créer un principe, le dogme de la souveraineté nationale afin d'éviter de se prononcer entre les deux seuls principes qui existent, celui de la légitimité et celui de la souveraineté du peuple, principes qui se résument dans ces deux mots: *Aristocratie, Démocratie*.

Le besoin d'être justes nous force d'en dire autant de M. Emile de Girardin. Sans Cléman et le duel d'Armand Carrel il serait aujourd'hui ministre et la France serait gouvernée, ou bien il serait à la tête de l'opposition nationale et celle-ci serait plus puissante qu'elle n'est.

Quand nous aurons dit que la proposition de M. Remilly, d'un impôt sur les chiens a été rejetée, parce que les voix se sont partagées également, 129 contre 129, nous aurons à peu près raconté les travaux de la chambre. C'est la seconde fois que cela arrive, il nous semble que c'est peu rationnel; un second vote nous paraîtrait plus convenable; et nous voudrions bien savoir si pareille chose arrivait pour le budget ou pour une loi de dotation ce que le ministère ferait. Constatons un acte peu loyal de M. Sauzet levant la séance avant l'heure afin d'empêcher la chambre de voter la réforme postale, sous l'impression d'un beau discours de M. Dufaure.

La chambre des pairs a rejeté à une immense majorité le projet de loi sur le *remplacement militaire*; c'est ce qu'elle avait de mieux à faire et sauf les lois d'urgences, sauf celles d'intérêt local, qui sont sans importance, la seule besogne des chambres devrait être le rejet pur et simple des nombreux projets que le ministère leur présente pour amuser le tapis et dont la discussion seule prouve l'incohérence. — Cette chambre s'est transformée en concile pour voter le projet de loi sur le *chapitre de St-Denis* qui a rencontré néanmoins une minorité de 59 voix. Aussi le *Charivari* n'appelle-t-il plus MM. les pairs que les *saints pères*. Cette discussion a donné lieu à un incident. M. d'Alton-Shée a pris la liberté grande de dire que c'était à tort que l'on disait que la religion catholique était celle de la majorité et il s'est mis en train de le prouver. Cela a fort scandalisé M. Pasquier et quelques uns de ses collègues. Nous approuvons la colère de ces messieurs, mais nous demanderons simplement s'ils ont fait leurs Pâques cette année: s'ils ne les ont pas faites nous ne voyons pas trop ce qu'ils ont pu répondre à M. d'Alton-Shée, car on n'est catholique qu'à la condition de remplir ses devoirs religieux; autrement on est déiste et nous ne pensons pas que ce jeune pair de France ait voulu dire autre chose.

**CHANGEMENT DE MINISTÈRE.** — Nous nous servons d'un terme impropre. Il n'y pas eu changement de ministère, mais seulement un remaniement. M. Molé de St-Yon a été remplacé à la guerre par M. le général Trezel; M. Mackau, à la marine par M. Lannes de Montebello; M. Dumont aux travaux publics par M. Jayr préfet du Rhône, et lui-même a remplacé aux finances M. Lacave-Laplague qui, n'ayant pas voulu donner sa démission, a été remercié comme un laquais. MM. Guizot, Duchatel, Hébert, Salvandy, Cunin-Gridaine, conservent leurs fonctions; le tout sous la présidence nominale du maréchal Soult qui a trop vécu pour sa gloire, et a changé son épée contre un cierge. Ainsi, à trois nullités succèdent trois autres nullités. Que vou-

lez-vous! c'est le règne des médiocrités. Le ministère n'a donc gagné aucune force dans ce changement.

**TRANSLATION des cendres de Bertrand et Duroc aux Invalides.** — Cette cérémonie a eu lieu le 5 mai, mais elle n'a été accomplie par le ministère qu'avec regret et parce qu'il ne pouvait se soustraire à l'exécution de la loi votée sur la proposition du regrettable colonel de Bricqueville. Si le ministère eût tenu compte de l'opinion publique, il aurait fait de cette translation une fête nationale, mais honorer la fidélité lui a paru une épigramme; rendre un culte à la mémoire de l'Empereur aurait dérangé les habitudes de la valetaille courtoisane. *Le National* fait entendre à cet égard de justes plaintes dans son numéro du 12 mai; mais en vérité pouvait-on attendre quelque chose de grand et de patriotique de M. Guizot qui a été à Gand et de ceux qui consentent à être ses collègues.

**PROCES CUBIÈRES.** — Au commencement du mois dernier l'opinion publique a été douloureusement affectée par un scandale immense né du tripotage des actions industrielles. Un pair de France, ancien ministre, M. Despans-Cubières, se serait rendu coupable de corruption ou d'escroquerie. Appelé, à raison de sa position sociale et de l'influence qu'en résultait, dans la société des mines de Gouhenans, il aurait prétendu que, pour obtenir la concession, il fallait distribuer des actions à certains personnages haut placés. Sous ce prétexte il se serait fait remettre cinquante actions, après un débat dans le cours duquel il a écrit à M. Parmentier, son associé, une lettre qui est l'acte d'accusation le plus formel contre le Gouvernement (v. l'article *Habemus confitentem reum*). — Le ministère a compris, qu'en présence d'une semblable révélation, il lui était impossible de garder le silence, et M. de Cubières, qui avait déjà reçu des ouvertures pour entrer au ministère, a été traduit devant la Cour des pairs. On pensait, tant la conscience publique est démoralisée, que ce procès serait étouffé et qu'il en reviendrait une ordonnance de non lieu; mais l'instruction paraît avoir révélé des faits inconnus, tels que l'affaire suivra son cours. Quel Hercule viendra balayer les écuries d'Augias où le justmilieu se vautre!

**PROCES BOUTMY.** — Encore un procès dont le scandale devrait servir d'enseignement. Elu membre du conseil général de la Creuse par le canton de Pontarion, M. Boutmy a été traduit devant la cour d'assises sous la prévention d'achat de suffrages. Il a été acquitté le 4 mai dernier, mais les débats ont été publiés et, tout en respectant la décision du Jury, chacun se demande pourquoi Drouillard a-t-il été condamné!

**DEUX SCANDALES.** — Le notaire Lebon trouve des imitateurs. Un de ses confrères de Versailles, homme considéré, M. Giroux-Mollier, vient de s'enfuir, laissant un passif de près de deux millions. Celui qui aurait appelé l'attention publique il y a quinze jours sur ce brave homme eût encouru toutes les sévérités de la loi, et 50,000 fr. de dommages-intérêts eussent paru mesquins en présence d'une diffamation aussi audacieuse. Il serait bien temps que le Gouvernement avisât à mettre un terme à ces faillites scandaleuses, mais elles sont la conséquence du système de corruption et d'agiotage qui nous envahit. *Enrichissez-vous*, crie-t-on sur les toits..., qui peut résister à cet appel! Les honneurs sont pour les hommes riches, et l'on veut être riche. Voulez-vous être député, soyez d'abord riche. Si la richesse n'était considérée, comme elle devrait l'être, que comme un accident heureux de l'existence; si la considération publique, les honneurs, les emplois, la députation, la pairie, n'étaient que la récompense de la vertu, alors on s'efforcerait d'être vertueux.

Mais ce premier scandale, on s'habitue à tout en France, n'est rien auprès d'un autre dont la fashion parisienne vient de s'enrichir. Pourquoi faut-il que ce soit dans les rangs de l'armée que nous le trouvions, et cependant naguères les contempteurs de la Révolution disaient que l'honneur français s'était réfugié dans les camps. Il est vrai qu'alors il n'y avait pas de cour, et ce sont les cours qui démoralisent.

Le fils du brave général GUDIN, mort au champ d'honneur, jeune homme jouissant de 20,000 fr. de rentes, chef d'escadron, officier d'ordonnance du roi, gendre du maréchal Mortier duc de Trévise, se trouvant à Chantilly, a commis au jeu une bassesse telle que, pris en flagrant délit d'escroquerie, il a été expulsé et a été ensuite destitué, maintenant il est en fuite. C'est avec le prince de Bergues le second exemple que le jockey-club nous donne de la moralité de ce qu'on appelle la haute société.

Notre premier article commence par ces mots: *Où allons-nous?* Voilà la réponse; elle ne se fait pas attendre. On a fait fi de la probité politique et la probité privée en reçoit le contre-coup. Puisqu'on peut impunément tricher au jeu des institutions politiques, et qu'on ne cesse pas d'être honorable, pourquoi s'abstenir de tricher au jeu qui rapporte de l'argent? La conscience interrogée s'est tue, ou elle a répondu que l'un n'était pas plus coupable que l'autre. Voler la liberté des citoyens ou leur voler leur argent est en

effet la même chose, et le premier est à notre avis encore plus odieux. Nous ne jetterons donc pas la pierre à ce prince de BERGUES, à ce chef d'escadron GUDIN, qui ont souillé leurs noms historiques par l'appât de l'or; qu'ont-ils fait de plus que les hommes qui ont remplacé le programme de l'hôtel-de-ville par les lois de septembre; que ceux qui ont acheté ou vendu des suffrages, inauguré le veau d'or et mis un sac d'écus à la place du soleil de juillet!

**PROCES LEPOITEVIN-ST-ALME.** — Toutes les garanties de la presse disparaissent les unes après les autres. Ainsi, d'après la loi et l'équité, le gérant d'un journal doit être seul responsable, et ce n'est que par sa propre volonté que l'auteur d'un article incriminé peut être admis à partager cette responsabilité. Comment se fait-il que dans un procès en diffamation intenté par M. Jules Javin au *Corsaire-Satan*, M. Lepoitevin-St-Alme, rédacteur en chef, ait été poursuivi et condamné solidairement avec le gérant et l'auteur qui s'est présenté. Il y a là un grave abus contre lequel M. St-Alme a protesté par la voie des journaux, en même temps qu'il a interjeté appel. Nous sommes loin d'excuser le journal, car l'attaque était ignoble, et c'est avec raison que la justice se montrera sévère, mais les droits de la presse ne doivent pas être méconnus, et nous voyons avec peine que, dans cette circonstance, les grands journaux ne soient pas intervenus plus activement en faveur de M. Lepoitevin-St-Alme.

**PROCES BLANQUI.** — Le Tribunal de police correctionnelle de Tours était appelé le 29 avril dernier à juger une affaire d'association illicite dont on voulait faire considérer M. Blanqui comme l'un des chefs. Heureusement il a été acquitté, le ministère public, vaincu par l'évidence, a été obligé d'abandonner l'accusation.

Dans ce procès on a voulu mettre la *communisme* en cause; ou l'a violemment attaqué, la justice aurait voulu qu'on lui permit de se défendre, mais Me Dain, avocat, qui avait entrepris cette tâche, n'a pu continuer sa plaidoirie et cet incident a causé une vive émotion.

**PROCES MARRAST.** — On se souvient de cette grave affaire. M. Achille Marrast, avocat à Orthez, avait signalé deux magistrats de ce siège, MM. Lescun et Clavérié comme totalement incapables et compromettant la dignité de la justice. Certes, il y avait là diffamation caractérisée; reste à savoir s'il y avait calomnie. Au lieu de saisir le jury de leur plainte, ces magistrats ont intenté une action civile en dommages-intérêts. M. Achille Marrast fut condamné en première instance à 50,000 fr. de dommages-intérêts, mais en appel, ceux-ci furent réduits à 10,000 fr. Son pourvoi contre cet arrêt avait été admis par la cour de cassation, ensuite d'un réquisitoire de Monsieur Dupin, auquel la presse a rendu justice. — On devait espérer d'après ce précédent que l'arrêt de la Cour serait cassé, et M. Dupin poursuivant sa noble tâche avait conclu en ce sens, ne pensant pas qu'il put y avoir action civile là où on ne constatait pas un délit. Les prévisions générales ont été trompées et la cour de cassation a donné à la *Jurisprudence Bourdeau* une sanction qui malheureusement portera des fruits amers.

— M. Marrast a été plus heureux dans son pourvoi contre la décision du conseil de discipline des avocats qui le rayait du tableau. La décision a été cassée.

**M. BIGO, maire de Lille.** — Encore un homme dont les fonctions commandent le respect et auquel manque le *sens moral*. — Ce magistrat n'a-t-il pas eu, au milieu des troubles que la cherté des subsistances a suscité à Lille, l'idée incroyable et qui serait bouffonne si elle n'était infâme, d'engager, par une proclamation, les chefs d'industrie à DÉNONCER ceux de leurs ouvriers qui s'absenteraient. Transformer des négociants en vils delateurs, exciter contre eux la haine de leurs ouvriers, c'est faire à la morale publique une grave insulte, c'est jeter dans la société un élément de perturbation. Il est des noms caractéristiques et le vôtre, M. Bigo, qui était déjà une injure, est-il destiné à accroître son impopularité! Faudra-t-il dire le *bigotisme* administratif comme on dit le *bigotisme* religieux!

**LILLE.** — Des troubles graves ont éclaté dans cette ville, à raison de la cherté des subsistances, et se sont propagés dans d'autres communes. (Voir l'article de M. Bigo.) — Le tribunal civil de Lille a été appelé à juger les citoyens arrêtés et, sans manquer de respect à la justice, on peut dire que la repression a été trop sévère. Bauchard, condamné à deux ans de prison, et il y a eu des condamnations plus fortes, s'est suicidé à l'audience, un avocat a retiré le couteau tout sanglant et l'a présenté au président, qui a détourné la vue et ordonné d'emporter de l'audience la victime. Dans beaucoup d'autres départements, la Haute-Saône, le Morbihan et même le Rhône, la misère pour ne pas se traduire en émeute, n'est pas moins intense.

**PARIS.** — Plusieurs individus, au nombre desquels figure M. Considère, ont été arrêtés sous prévention de complot. L'on paraît vouloir y rattacher une fraction de l'école Communiste. En l'absence de documents, nous ne

pouvons nous prononcer, mais nous doutons que les Communistes, pas plus que les Fourieristes soient assez insensés pour se livrer à des complots occultes, où la police a toujours, quoiqu'on fasse, ses entrées. — Il n'y a de conspiration permanente que celle des conservateurs qui, en refusant toute amélioration, entraînent fatalement la France dans la voie des révolutions. Si nos neveux souffrent encore de ces dernières, c'est à M. Guizot et à ses acolytes qu'ils devront s'en prendre.

**ESPAGNE.** — Deux coups de pistolet auraient été, dit-on, tirés sur la reine Isabelle, et bien entendu elle n'a pas été atteinte. En vérité, nos Brutus modernes sont bien maladroits, ils seraient d'accord avec la police qu'ils n'agiraient pas autrement. On a arrêté un certain Angel Riva, avocat, rédacteur del *Clamor Publico*. Décidément l'Espagne se forme au gouvernement représentatif. — Un décret du 5 mai a suspendu les Cortez. — M. Bresson, notre ambassadeur, brille à la cour de Madrid par son absence, et laisse le champ libre à M. Bulwer, ambassadeur anglais. — M. Guizot a accompli le mariage Montpensier, cela lui suffit, le reste importe peu, et il dit avec orgueil: *exegi monumentum*. — Le chanoine *Tristany*, chef d'une bande de carliste a été fusillé à Solsona le 18 mai; *Los Eroles* a été tué.

**GRÈCE.** — Au milieu des turpitudes de notre époque, on aime à reposer sa pensée sur une belle et généreuse action. On sait que l'Angleterre, pour punir le peuple Grec de sa sympathie pour la France, a exigé avec brutalité le paiement du terme échu de l'emprunt qu'elle a cautionné, au risque de jeter la perturbation dans ce pays. M. Eynard, ce philhellène distingué, a mis 500,000 francs à la disposition du gouvernement grec; mais le paiement n'arrêtera pas le mauvais vouloir de l'Angleterre qui veut se venger à tout prix du mariage Montpensier, et il se prépare une nouvelle question d'Orient.

**IRLANDE.** — Une misère sans nom décime cette contrée; c'est dans ce moment qu'*O'Connell*, qui seul la retenait, vient de mourir. Que produiront ses funérailles? que va faire la *jeune Irlande*? Ce sont là des questions graves et qu'un temps prochain résoudra. Comme pour laisser place aux hommes nouveaux, le lendemain du jour où *O'Connell* expirait, le lord lieutenant d'Irlande a payé aussi le fatal tribut. (Voir l'article *Nécrologie*), c'est lord *Clarandon* qui le remplace.

**MEXIQUE.** — Les américains se sont emparés le 29 mars de la Vera-Cruz qui a capitulé, et par suite du fort de St-Jean-d'Ulloa.

**PORTUGAL.** — La Junte a refusé de traiter avec dona Maria; c'est ce qu'elle avait de mieux à faire, car on ne traite pas avec un roi parjure. Le ministère aurait-il l'infamie de compromettre le nom de la France, en la faisant intervenir au profit de l'absolutisme. Nous aimons encore à en douter malgré tous les protocoles.

**PRUSSE.** — La nation Prussienne s'essaye au gouvernement constitutionnel, et malgré son roi et son aristocratie, elle triomphera. Partout les peuples demandent à prendre la robe virile.

**ITALIE.** — Pie IX est le seul souverain qui nous paraisse de bonne foi dans ses tentatives libérales, mais il est faible et il redoute l'Autriche. La France, en ne l'aidant pas, manque à sa mission.

**GENÈVE.** — La constitution démocratique a été votée. Le nombre des électeurs inscrits était de 11,932, celui des votans 8,754, les votes ont ainsi été repartis: pour la constitution 3,547, contre 5,187.

M. BRUN nous transmet la note suivante: « J'étais à Genève lors du vote de la nouvelle constitution; quelques uns craignaient des troubles, mais l'on a été bientôt convaincu que le peuple aimait l'ordre et que l'anarchie ne venait jamais que de la lutte de l'aristocratie; là où elle s'efface et où le peuple à la conscience que la liberté ne court point de péril, aucun désordre n'est à craindre. Toute force coercitive a été écartée et les opérations électorales ont eu lieu avec calme et dignité. Les citoyens ont conservé leurs armes, et ne s'en sont servis pendant deux jours que pour manifester leur joie. »

Nous ajouterons au récit de M. Brun, témoin oculaire, cette simple réflexion: veut-on qu'une foule devienne turbulente, semez-y des agents de police et priez un peloton de gendarmes de disperser le moindre rassemblement; la recette est sûre et a été éprouvée.

**NÉCROLOGIE.** — *L'archiduc Charles.* — Ce prince est mort le 30 avril dernier à Vienne, en Autriche; il y était né le 5 septembre 1771; auteur de plusieurs ouvrages estimés; l'archiduc Charles, l'un des meilleurs généraux de l'Autriche et le plus digne adversaire de Napoléon, qui l'estimait, s'était retiré en 1809 de la vie publique.

— *M. Lisfranc.* Ce chirurgien, l'un des plus célèbres de l'Europe, est mort à Paris le 12 mai; il était né à St-Paul-en-Jarret, arrondiss. de St-Etienne (Loire).

— La noble famille de l'Empereur est cruellement décimée. Louis-Napoléon-Achille MURAT, fils de l'ancien roi de Naples et de Caroline Bonaparte, est mort le 15 avril dernier, à Jefferson (Floride), à l'âge de 46 ans. — Le fils aîné du prince Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, est mort à Florence (Italie). L'exil

dévore ces précieux rejets d'une race héroïque, et cependant la Chambre, nous en sommes convaincus, passera à l'ordre du jour sur la pétition que le roi Jérôme lui a adressée et qui a été déposée par M. Odilon-Barrot pour obtenir le retrait de la loi de proscription qui frappe la famille du héros de la France.

— Daniel O'CONNEL est mort le 15 mai à Gènes (Italie), où il s'était rendu pour rétablir sa santé et aller voir le Pape. O'Connell, fils de Morgan O'Connell, était né le 6 août 1775 à Carhen dans le comté de Kerry (Irlande); il avait été reçu avocat en 1798, grâce au bill par lequel cette carrière, défendue jusque-là, avait été rendue aux Irlandais au commencement de l'émancipation due à la Révolution française, agitant à cette époque les esprits, circonstance dont O'Connell aurait bien fait de se souvenir. Le 25 mai 1825, il fonda l'association dite *Catholique*, qui se transforma en 1830 en celle du *Repeal*. Élu par le comté de Clare, au parlement, en 1829, son élection fut annulée parce qu'il refusa de prêter le serment exigé par la loi anglicane; mais réélu à l'unanimité, il prit possession de son siège, en 1830. — Il a reçu le nom du *grand agitateur*, du *libérateur de l'Irlande*; ce dernier titre est un peu usurpé, car l'Irlande est aussi esclave qu'apparavant, et l'agitation du *Repeal*, quoique utile, est à-peu-près sans but; c'est ce qu'a compris la *jeune Irlande*, dont O'Brienn, descendant des anciens rois de ce pays, est le chef. Ce n'a jamais été par les voies pacifiques qu'un peuple a vu changer son sort. Pour cela il faudrait dans les gouvernants, dans les oppresseurs, une bonne foi, un désintéressement que la nature humaine ne comporte pas; nous l'avons dit maintes fois, et nous le prouverons dans la série de nos articles sur les *causes du malaise social*. Ce n'est ni un appel aux passions populaires ni un reproche que nous faisons à l'aristocratie, c'est simplement un fait que nous constatons avec le témoignage de l'histoire, *sans aucune exception*. Nulle part, dans aucun temps, on n'a vu des réformes importantes établies par le concours amiable du pouvoir et des citoyens. — Nous mettons au défi qu'on nous en cite une seule qui n'ait pas été précédée d'une lutte longue et sanglante: telle est la loi de l'humanité.

La mort d'O'Connell est un fait important, et nous verrons comment l'Irlande l'accueillera; elle devait se lasser de payer une énorme liste civique à un homme dont les intentions, sans doute, étaient pures, le patriotisme ardent, mais qui n'était pas homme d'action, et est mort déjà trop tard pour sa gloire. Disons toute notre pensée, O'Connell était patriote et catholique fervent, mais nullement démocrate. — Il laisse une fortune considérable, et l'Irlande meurt de faim.

— Le lendemain, 16 mai, lord BESBOROUGH, lieutenant d'Irlande est mort; il était né le 31 août 1781.

— DESESTANGS. — La Maçonnerie vient de faire une grande perte par la mort de l'auteur du *Lien des peuples* arrivée dans le courant du mois dernier.

— GANNERON. — Nous devons un souvenir à ce député pour sa belle conduite en 1830. Il donna à cette époque un grand exemple de courage civique en montant sur son siège pour prononcer le jugement qui ordonnait à l'imprimeur du *Courrier français* de continuer l'impression de ce journal, en déclarant que les ordonnances de Charles X étaient illégales. Plut à Dieu pour sa gloire que M. Ganneron fut mort le lendemain! Mais après avoir rendu la justice qui lui est due, nous devons flétrir le mandataire infidèle de la démocratie. M. Ganneron ne fut plus dans les sessions qui suivirent qu'un satellite de Casimir Perrier et de M. Thiers, que le représentant d'une bourgeoisie égoïste. Il est mort le 24 mai.

### ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.

Le renvoi au ministère, de la *pétition pour l'abolition de l'esclavage aux colonies française* ordonné dans la séance de la chambre des députés du 26 avril dernier (v. p. 22) est une victoire de l'opinion publique, mais il ne faut pas que celle-ci s'endorme et la tâche des comités abolitionnistes loin d'être finie commence à peine. Non seulement ils ne doivent pas se dissoudre mais il leur faut redoubler de zèle. Le comité abolitionniste lyonnais a compris à cet égard sa mission et son honorable président M. *Gudin jeune*, est à la hauteur de cette mission. C'est par la voie de la presse qu'il faut agir; nous engageons donc fortement le comité lyonnais à raviver l'esprit public par des brochures qui fassent connaître toute l'étendue de la plaie à guérir.

C'est pour concourir, autant qu'il est en nous, à ce but que nous allons donner l'esquisse de la mémorable séance du 26 avril, où les partisans de l'esclavage ont subi une défaite dont ils ne se relèveront pas. Deux orateurs se sont distingués dans cette lutte, MM. *Ledru-Rollin* et *Dupin aîné*.

Nous extrayons du discours du premier les passages suivants.

« Parlons du droit des colons. La Convention avait aboli l'esclavage; le premier Consul l'a rétabli par un décret de l'an X, et ce décret n'a pas été inséré au Mo-

niteur; il n'a donc aucune force de loi: voilà le titre de propriété des colons! ils n'ont aucun droit sur la question d'indemnité. Nous pouvons leur venir en aide, rechercher si, dans certains intérêts maritimes et politiques, il ne nous convient pas de garder nos colonies mais un droit pour l'esclavage, non!

Après avoir ainsi établi la futilité des arguments qui voudraient présenter la propriété des esclaves comme une propriété ordinaire légalement acquise et susceptible d'indemnité en cas d'éviction, M. Ledru-Rollin a tracé le tableau des cruautés des colons, des souffrances des esclaves.

N'opprimez pas trop le faible, s'est-il écrié dans une généreuse indignation, car les vapeurs d'où sortent la foudre sont formées des pleurs de l'innocent. Les cruautés les plus horribles restent impunies et vous dites que cela peut durer; les faits les plus immoraux se produisent et vous dites que cela peut durer. Si jamais les colonies étaient menacées, ce serait surtout le jour où les noirs seraient persuadés qu'ils n'ont rien à espérer. Je vous citerai quelques faits:

« Une vieille mère est attachée par les quatre membres, elle reçoit 29 coups de fouet, le sang jaillit et arrose les mains de son fils, forcé de tenir sa mère pendant qu'on la supplicie.

Je ne vous parlerai pas d'un commissaire de police frappant une femme après quinze jours de couche; d'un gérant tuant un esclave, traduit devant la Cour d'assises et acquitté.

« 29 coups de fouets sont appliqués à une femme enceinte de cinq mois. On la place en croix sur une échelle et on lui met un billot de bois sous le ventre afin que les coups portent mieux; elle a trois dents cassées, l'œcil droit perdu; elle a avorté! le gérant est condamné à 15 jours de prison.

« Un esclave est puni du fouet; sa chair est en lambeaux; on verse sur ses plaies une composition de piment et de jus de citron.

On fait avaler à un enfant des excréments d'hommes et d'animaux.

« Un jeune nègre vole quelques fruits, le maître lui coupe l'oreille avec son canif, et le force à avaler ce bout d'oreille.

« Un nègre soupçonné d'avoir empoisonné un bœuf est obligé de porter, pendue à son cou, la tête de ce bœuf jusqu'à ce qu'elle tombe en putréfaction; il meurt; la justice se transporte et ceux qui la représentent s'en vont en disant: ce n'est rien, il est mort pour avoir porté cette tête. »

Tous ces faits avérés, choisis au hasard entre mille, ont soulevé l'indignation de la chambre qui a crié: c'est assez. En effet, c'est trop, mais si l'on a peine à entendre de pareilles monstruosités, ne craint-on pas que les victimes se lassent de les souffrir et pourrait-on dire que leurs représailles qu'elles qu'elles fussent, seraient injustes.

Il s'est trouvé cependant un homme qui a osé prendre en main la défense d'un ordre de choses qui permet ces atrocités. Cet homme est M. *Jollivet*, député, et il reçoit 25,000 fr. pour cela!

Le ministère de la marine a voulu essayer de pallier ces faits déplorable et il a eu l'air de trouver mauvais qu'on vint les dévoiler à la Tribune, promettant qu'ils ne se renouvelleraient pas. Cette sortie imprudente nous a valu l'excellente apostrophe de M. *Dupin aîné*.

Vous vous étonnez que de tels faits soient dénoncés à la chambre! mais à quoi donc sert cette Tribune si ce n'est à donner du retentissement aux plaintes des opprimés, à faire entendre la voix de la liberté et de la justice.

La justice coloniale est incomplète, mais une justice incomplète n'est pas la justice.

Si de pareils faits se reproduisent, dites vous, ils ne resteront pas impunis... Ne punit-on donc, dans les colonies, que la récidive!

Espérons que le renvoi de la pétition aux ministres ne sera pas inutile, mais comme nous l'avons dit en commençant, les comités abolitionnistes doivent redoubler de zèle et faire une propagande active. L'abolition de l'esclavage aux colonies intéresse l'humanité toute entière. C'est un legs que nous a fait la Convention nationale. Héritiers des bienfaits de cette immortelle assemblée, nous devons acquiescer ce legs.

### CONSIDÉRATIONS ET APERÇUS RELATIFS A LA QUESTION D'ORIENT, ENVISAGÉE SOUS SES DIVERS POINTS DE VUE (1).

Il serait bien à souhaiter dans les circonstances ac-

(1) La question d'Orient, dans sa plus large acception, ne se renferme pas dans le cadre restreint de la question *Turco-Egyptienne* qui, soit dit en passant, avait un peu usurpé le nom de question d'Orient. Celle-ci affecte bien d'autres intérêts; elle embrasse non-seulement les états du Sultan, mais l'Asie entière et les fies nombreuses qui la ceignent à l'Orient: ques-

tuelles qu'il y eût une politique européenne, mais les antipathies nationales et tous les sujets de discorde qui divisent le monde Européen empêchent malheureusement qu'il en existe une de ce genre. Et néanmoins, en présence des éventualités d'un avenir menaçant, il serait bien souhaitable que l'Europe se dégagât de l'ornière de ses dissensions intestines pour ne plus former qu'une seule et même famille. Elle se trouve en face de l'Orient qui aujourd'hui frémit, bouillonne et s'agite, de cet Orient si longtemps endormi, mais qui sort peu à peu de son engourdissement, et qui se montrera formidable plutôt qu'on ne le pense. Le lion secoue sa crinière et fait entendre un sourd rugissement. C'est en vain que la puissance Anglaise pèse sur lui de tout son poids et s'efforce de comprimer ses mouvements, il rompra infailliblement les chaînes dont on prétend le charger. Quelles seront pour nous les conséquences du réveil de l'Orient et de la réaction, dont cette partie du monde menace l'Occident? On ne peut que former des conjectures à cet égard; mais si l'on envisage soigneusement l'état des choses, elles sont loin d'être rassurantes; je dirai même que l'Europe pourrait bien être sérieusement compromise.

La malheureuse rivalité de l'Angleterre et de la Russie attise au loin un foyer dangereux qui, grandissant peu à peu, finira un jour par embraser le monde. Quant à l'Angleterre, il est à-peu-près certain qu'elle ne maintiendra pas longtemps son empire dans l'Inde. Le temps approche où cet édifice, bâti sur le sable, s'affaissera sous son propre poids, où la puissance anglaise disparaîtra sans retour des contrées de l'Orient. Les esprits clairvoyants de l'autre côté du détroit doivent bien le pressentir, et les inquiétudes que font naître les graves embarras d'une situation évidemment périlleuse et critique trahissent une anxiété que ne justifie que trop l'état des circonstances. Non, encore une fois, non l'Angleterre ne saurait se soutenir longtemps à six mille lieues de ses rivages, au cœur de l'Asie, et parmi tant d'ennemis dont les plus résolus protestent énergiquement contre l'extension de sa puissance, et pour en faire croquer l'édifice chancelant, il ne faudrait qu'une secousse un peu forte, tant elle repose sur des fondements peu solides.

Pour ce qui concerne la Russie, c'est une autre question; mais on peut dire d'elle qu'elle ne prévoit pas jusqu'où vont aboutir les intrigues et les manœuvres de sa politique ténébreuse dans l'Inde, où elle a des agents secrets jusqu'à Calcutta. Il lui semble qu'elle n'a qu'à sapper les fondements de la puissance anglaise dans cette contrée pour s'y élever sur ses ruines. Grande pourrait être son erreur à cet égard là, et pour employer une métaphore familière, elle bat les buissons pour faire prendre les oiseaux à d'autres. Il n'est pas douteux que, par l'intrigue, la Russie ne puisse porter des coups très sensibles à la puissance britannique en Asie, coups d'autant plus dangereux et plus inévitables qu'ils sont portés dans l'ombre; il faut convenir même qu'elle a déjà beaucoup avancé l'époque de sa chute en ne cessant d'aiguillonner les princes et les peuples de l'Inde, de les porter à la résistance et à l'insurrection. Mais enfin cette puissance qui lui inspire tant de jalousie, et dont elle convoite ardemment les dépouilles, une fois abattue, cet obstacle définitivement écarté, la Russie aura-t-elle assuré l'exécution de ses desseins? Si elle compte là dessus, si elle a la prétention de dominer à son tour paisiblement sur les vastes et opulentes contrées du midi de l'Asie, grand sera son désappointement, grand sera aussi son dépit lorsqu'elle verra ses projets avorter et son ambition trompée se changer en courroux impuissant. Les politiques de St-Petersbourg n'y voient pas très clair, et l'on peut dire que l'exemple des succès de l'Angleterre est une amorce séduisante, mais bien perfide pour leur ambition. Il leur semble que si l'Angleterre, bien que placée à six mille lieues de l'Inde, est parvenue à s'y créer une grande puissance, la Russie, elle qui touche aux extrémités du continent asiatique et l'étreint pour ainsi dire de ses gigantesques bras, du Taurus à la mer du Japon, et par sa position semble le dominer tout entier, la Russie est bien plus faite pour exercer son empire dans cette partie du monde qu'une nation accourue des extrémités de l'Occident. Toutefois il n'y a aucune parité entre l'Angleterre et la Russie sous ce rapport là, et tout l'avantage est du côté de la première. L'Angleterre a attaqué l'Inde par son côté faible; elle a d'abord envahi le midi de cette contrée: les peuples y sont apathiques et mous, sans instinct belliqueux, façonnés au joug de longue-main et très indifférents sur un changement de maîtres, par là même offrant une proie facile à toute puissance capable de les subjuguier; enfin elle y a abordé au moyen de ses escadres victorieuses et maîtresses de la mer. Avec de telles chances, il n'était pas bien difficile à l'Angleterre de réduire le midi de l'Inde, en proie à la dissolution de la puissance Mogole, à l'époque de laquelle elle est arrivée dans le pays; de s'y créer un empire, d'y organiser un corps de puissance redoutable, au moyen duquel elle a pu s'avancer vers le nord et y tenter de nouvelles conquêtes. Quels avantages et quelles facilités n'avait-elle pas qui ne sauraient exister

tion immense qui, sous ses diverses faces, mérite bien d'occuper l'attention des hommes d'état et des publicistes de l'Europe.

pour la Russie! Celle-ci, au contraire, attaque l'Inde par le nord, c'est-à-dire par son côté fort, ce qui constitue une grande différence. Bien différentes des populations du sud, celles du nord de l'Indostan sont douées d'un caractère énergique et fortement trempé; actives, turbulantes et naturellement belliqueuses; elles sont très difficiles à plier et à maintenir sous un joug étranger. Des déserts arides séparent de plus la Russie de l'Indostan, et là encore elle ne trouve que des hordes vagabondes, inconstantes, fugitives, et qui bien loin d'accepter son joug et de servir docilement son ambition, se tourneront contre elle à la première occasion, et doivent être comptées au nombre de ses ennemis naturels.

P.-J.-B. PACOT (d'Annonay).

La suite au prochain numéro.

**LES FONDS SECRETS DES JÉSUITES.** — En dehors des sommes pour lesquelles le clergé catholique figure au budget de l'état, en dehors du casuel, dont le montant ne saurait être connu, des fonds de fabrique, des donations pieuses, dont le nombre augmente chaque jour; en dehors enfin des recettes plus ou moins légales provenant des dispenses et autres impôts que prélève l'église sur les fidèles, il existe un budget occulte qui, sous le titre de *Propagation de la foi*, contient de véritables fonds secrets et le mot *missions* en cache à tous les yeux l'emploi facultatif. On va en juger par le relevé suivant que nous extrayons du n° de mai (n. 112, p. 174) des *Annales de la propagation de la foi*, espèce de journal tiré à 178,800 exemplaires.

Le solde en caisse du compte de 1843 était de  
509,612 fr. 58 c.  
La recette de 1846 est arrivée à 3,373,775 fr. 28 c.

**TOTAL.** 3,883,387 fr. 86 c.

La province de Lyon figure pour 1,107,261 fr. 7 cent. et celle de Paris pour 947,274 fr. 7 cent.

La dépense n'a laissé en caisse que 5,115 fr. 95 cent: les 3,882,273 fr. 93 c. dépensés se répartissent ainsi. Missions d'Europe, 645,816 fr.; d'Asie, 1,099,524 fr. 55 cent.; d'Afrique, 367,732 fr.; d'Amérique, 1,018,307 fr. 52 c.; de l'Océanie, 486,660 fr. 63 cent. — Frais de publications, 224,945 fr. 15 c. — Frais d'administration, 41,290 fr. 16 cent.

Avec un pareil budget, une association vaste, bien unie, obéissante et conduite despotiquement, peut faire beaucoup de choses.

Si l'on désire connaître à quel nombre d'adeptes s'adressent les *Annales de la propagation de la foi*, on verra que c'est en France qu'ils sont le plus nombreux et cela devrait faire réfléchir le gouvernement. Voici le tableau: France, 100,000; Italie, 50,000; Angleterre, 20,000; Allemagne, 18,200; Flandres, 4,500; Portugal, 2,500; Hollande, 2,000; Espagne, 1,100; Pologne, 500.

Maintenant, sous l'aile des Jésuites et pour enlacer de plus en plus les populations, pour se les attacher surtout par l'appât des intérêts matériels, s'avance l'œuvre de saint François-Xavier. La *propagation de la foi* était déjà ancienne, elle était exclusivement religieuse; les jésuites savent se conformer à l'esprit du siècle, ils savent qu'il faut du nouveau, n'y en eût-il plus au monde, que le bon-sens fait des seides, etc. et l'œuvre de saint François-Xavier a pris naissance (1). Le serpent a fait peau neuve, voilà tout.

(1) Il faut partout des chefs qui, excités par une vanité puérile, puissent servir d'instruments aveugles; aussi l'œuvre de saint François-Xavier recherche-t-elle les hommes auxquels elle suppose de l'influence sur la classe ouvrière. Nous apprenons que M. Charnier, prêtre, est secrétaire de l'œuvre dans la paroisse de Saint-Paul. Lorsque nous avons prêté à M. Charnier notre concours, malgré ses opinions politiques, nous ne pensions pas qu'il en viendrait à s'enrôler sous la bannière du jésuitisme.

## DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL.

Suite v. p. 21.

Si nous avons tout ramené à un seul principe LA JUSTICE, ce n'est pas sans raison et la suite de cet écrit le prouvera. Nos paroles pourront de prime abord offusquer quelques personnes, mais nous les prions d'attendre avant de juger. Notre système est simple et ne demande aucun effort pour être compris; néanmoins, pour s'en rendre compte, il faut le considérer dans son ensemble.

Ce que nous allons dire paraîtra un paradoxe et cependant cela est vrai. La société est pleine d'abus, mais ces abus étant le résultat forcé de sa constitution vicieuse auront leur raison d'être tant que cette constitution subsistera. Tous les palliatifs sont impuissants et même dangereux, en sorte que le législateur qui se bornerait à détruire un abus isolé ferait une chose mauvaise par ses conséquences. Pour agir avec sagesse et fonder quelque chose de durable il faut que les abus soient déra-

cinés tous à la fois parce qu'alors seulement personne n'aura à se plaindre.

Prenons un seul exemple, la vénalité des charges, abus signalé entre mille. La loi qui viendrait brusquement supprimer cette vénalité odieuse et immorale, nuirait par le fait à un grand nombre d'individus et la société ne peut avoir intérêt au malheur de quelques-uns des siens; elle ne peut leur imposer ce malheur sans rompre avec eux le pacte social: mais supposons qu'au même instant la réforme judiciaire, dont nous avons donné ailleurs une esquisse et qu'il entre dans notre plan de reproduire, soit mise en pratique: supposons que des lois justes et harmoniques régissent l'ordre administratif, l'ordre judiciaire, le commerce, l'industrie, les titulaires dépossédés n'auront plus à se plaindre parce que, tout étant dans un état normal, ils trouveront un équivalent avantageux; ainsi de tous les autres abus. Il faut édifier en même temps qu'on renverse nous paraît un principe juste et nécessaire.

Qu'on nous permette encore quelques réflexions préliminaires, elles ne sont pas oiseuses; il faut qu'un principe fondamental soit adopté sans conteste.

On nous a dit: vous niez la fraternité! non, mais peut-on légalement punir ceux que ne se conformeraient pas à ses préceptes? qui oserait le prétendre! d'ailleurs est-elle possible? s'il est rare de l'obtenir entre les membres d'une même famille, comment pouvoir l'étendre à une agglomération de plusieurs millions d'hommes!

C'est l'intérêt qui divise les familles ajoute-t-on: en supprimant l'intérêt, les hommes seront frères. — Nous pourrions le nier car l'intérêt n'est pas le seul mobile des divisions humaines. — Mais tout en convenant que l'intérêt est une cause efficiente de l'antagonisme des hommes, sans nous expliquer davantage sur un système qui croit pouvoir extirper le moi humain, nous disons que la société ne se constitue pas a priori, qu'on ne peut pas agir sur l'homme, doué de volonté et soumis à l'empire des passions, comme sur les cases de l'échiquier et qu'en attendant il est préférable de trouver une loi qui abrite tous les intérêts, les règle sans les nier, comprime les passions mauvaises en laissant aux mœurs le soin de les améliorer; une loi qui permettant l'effort de l'individualisme, le contienne dans ses bornes légitimes. Cette loi peut-elle être autre que la justice! la justice qui veut qu'on ne fasse pas à autrui ce qu'on ne voudrait pas qui fût fait à soi-même.

D'autres philosophes pensent avoir découvert une formule telle que tous les intérêts, toutes les passions s'harmonisent dans un engrenage savamment combiné et avec une précision mathématique, convergeraient vers le bien général et produiraient un bonheur qui ferait de la terre un vaste jardin d'Eden. Mais cette formule, belle en théorie, n'a pas encore été appliquée même par ceux qui l'ont enseignée, soit dit sans offenser personne.

Notre système ne vient pas s'élever en rival de tous les autres systèmes; il n'est hostile à aucun d'eux; il n'a pas pour but d'empêcher la réalisation d'aucunes théories; mais tout en souhaitant que la loi du tien et du mien perde de son inflexible égoïsme, que le bonheur général devienne le résultat de la satisfaction complète des individus; que le souci rongeur ne vienne plus attrister le foyer domestique; en un mot en attendant que les hommes vivent en frères n'est-il pas convenable d'empêcher qu'ils vivent en ennemis! ce sera toujours un pas de fait, et le moyen encore une fois, c'est de les courber sous la règle d'une loi morale existante déjà, que chacun porte en soi et à laquelle nous sommes toujours obligés d'imposer son nom: LA JUSTICE.

Soyez juste, il suffit; le reste est arbitraire. a dit un poète.

D'autres hommes encore, mais du nombre de ceux qui n'épousent aucune idée novatrice, nous ont dit avec une naïveté respectable; le moyen de reformer la société c'est de faire revivre l'honneur et la vertu.

En vérité si tous les hommes étaient vertueux il n'y aurait pas besoin de lois ni de rien de ce qui constitue la société; mais celle-ci est composée, qu'on ne l'oublie pas, d'hommes sujets à l'erreur et aux passions et non d'êtres célestes; nous répondrons donc: peut-on commander aux hommes d'être vertueux et d'avoir de l'honneur?

Enfin et pour terminer la série des objections

que notre premier article a soulevées, on nous a dit: Vous proscrivez la charité, ou si vous aimez mieux la bienfaisance qui relie l'homme à Dieu; vous la proscrivez car vous ne lui faites aucune place dans l'ordre social que vous rêvez; elle vous paraît inutile, puisque vous suffit; qui n'est que juste est dur etc. et là-dessus un pompeux éloge de la philanthropie qui a fait la gloire des Fénélon, des Vincent-de-Paule, etc. — Nous ne proscrivons pas plus la charité que toute autre vertu; mais de même qu'on ne saurait commander à un homme d'être un héros, un savant ou d'avoir telle autre qualité qu'on voudra, on ne peut lui commander d'être charitable; car, par une conséquence forcée, il faudrait avoir le droit de le punir de ne pas l'être, or ce droit ne se trouve écrit nulle part, personne ne l'invoque. Que serait-ce donc qu'une loi sans aucune sanction pénale! nous ne saurions lui assigner le caractère de la loi telle que nous la concevons et que chacun la conçoit.

Nous admirons St-Martin se dévouant de son manteau pour en couvrir un malheureux, Montequieu prenant la chaîne d'un forçat pour lui donner le temps d'aller voir son père mourant; nous admirons les vertus modestes de tous ces obscurs artisans que la belle institution du prix Montyon signale à la reconnaissance publique, ce sont là des actes de charité sublime! honneur et gloire à tous ces héros de l'humanité! mais, d'un côté les victimes qu'ils ont consolées, dont ils ont adouci les maux, n'auraient-elles pas préféré un ordre social qui les eût affranchi de la dure nécessité où elles se sont trouvées, et d'un autre côté pourrait-on obliger légalement tout le monde à être charitable au même point. Mais la loi peut parfaitement commander la justice et punir l'injustice; cette loi existe, ce qui est le fondement de notre système, car sans cela il n'aurait aucune valeur parce qu'il deviendrait une utopie. Il suffit de comprendre cette loi, de l'analyser et de lui faire produire ses conséquences logiques.

Nous posons donc comme axiomes: la loi a le droit d'exiger tout ce qui est juste, de défendre tout ce qui est injuste; elle a le droit de punir toute infraction à ce qu'elle commande et à ce qu'elle défend; elle doit par conséquent prévoir et ordonner tout ce qui est juste; prévoir, défendre et punir tout ce qui est injuste.

En résumé, car il nous faut sortir des généralités, nous prenons la société telle qu'elle est sans chercher une perfection peut-être chimérique. Nous admettons les hommes tels qu'ils sont avec leurs intérêts bien souvent hostiles, avec leurs passions bonnes et mauvaises; mais nous plaçons au fronton de l'édifice social LA LOI et celle-ci représente à nos yeux LA JUSTICE ÉCRITE. Or la loi est une cire molle qui peut recevoir telle empreinte qu'on voudra; l'homme est un protégé qui échappe à tous les systèmes; l'erreur des réformateurs a été de vouloir agir sur l'homme au lieu de se circonscrire dans la loi. Mais les hommes obéissent aux mauvaises lois pour quoi n'obéiraient-ils pas aux bonnes! si donc les lois sont telles que tout ce qui est juste soit commandé par elles et tout ce qui injuste soit défendu, il en résultera nécessairement que les hommes seront forcés d'être justes; d'où naîtra, sans grand effort, une harmonie sociale inconnue jusqu'à ce jour, et parce que la loi ne sera que la consécration authentique du juste et de l'injuste, n'est-il pas ridicule de conclure, qu'en dehors de ce qu'elle commandera, il n'y aura ni gloire ni rémunération sociale pour les actes de dévouement à l'humanité. Ne met-on pas à l'ordre du jour le soldat courageux qui se signale par une action d'éclat, sans cependant imposer à ses camarades l'obligation de suivre son exemple. La loi commande aux soldats de marcher à l'ennemi et punit leur refus parce qu'il n'est pas juste que quelques-uns se soustraient au danger commun et au devoir de défendre la patrie, mais là se borne le pouvoir de la loi; il doit en être de même partout ailleurs.

Nous sommes donc amenés par notre sujet à rechercher; 1° ce qu'est la société; 2° si elle est constituée suivant les règles de la justice. Nous trouverons certainement dans cette investigation, les causes du malaise social, d'une manière qui les rendra évidentes pour tout le monde. Ce sera la première partie de notre travail et alors nous entreprendrons la seconde qui consistera à trouver le moyen de constituer la société suivant les règles de la justice soit dans l'ordre gouvernemental, soit dans l'ordre judiciaire, ecclésiastique,

militaire, administratif, soit enfin dans l'ordre commerciale et industriel; tout cela réuni forme l'ordre social, et il nous semble impossible d'organiser l'une des parties sans que les autres le soient en même temps parce que les abus s'enchaînent les uns aux autres et doivent tomber tous ensemble: un simple grain d'ivraie, laissé par oubli dans un champ, le couvre bientôt.

On le voit, notre tâche est immense, mais nous l'avons longtemps méditée et nous espérons nous en acquitter sinon avec talent du moins avec bonne foi et courage.

### CONSEIL MUNICIPAL.

29 AVRIL. — La créance de 150 fr. due par le sieur Bajard aux jeunes orphelins est passée en non valeur.

Renvoi à la section des finances de la pension de retraite de Duplany, porteur aux convois funèbres.

Acceptation du legs de la bibliothèque fait à la ville par M. Georges-Philippe Richard.

Idem. des legs suivants 1° de Jh. Ravina de 12,000 fr. au dépôt de mendicité; 2° par M. terre Vondière de 2,000 au même; 3° par ledit Vondière de 6,000 fr. à l'hospice de l'Antiquaille pour améliorer le sort des vénériens; 4° par Mad. Veuve Gay née Monty, au dépôt de mendicité, d'un domaine à St Quentin (Aisne), dans le cas où l'un de ses frères ne reparaitrait pas, sauf la jouissance attribuée à un autre de ses frères.

Ouverture d'un nouveau crédit de 20,000 fr. pour distribution des bons de pain.

Rapport de M. Barillon sur le projet d'ajouter 600,000 fr. à l'emprunt voté au mois de novembre dernier, lequel emprunt sera fait le 15 octobre prochain, remboursable le 30 novembre 1859; il conclut à son adoption laquelle est votée.

Adoption du traité d'acquisition de la maison des héritiers Perrey, pour la rectification du Chemin-Neuf, sur le rapport de M. H. Seriziat.

20 MAI 1847. — Renvoi à la commission des finances du compte de gestion pour 1846 du receveur élu Mont-de-Piété.

Approbation 1° du bail au sieur Berle, au prix de 5,000 fr. pour 9 ans, à partir du 24 juin prochain, d'un local, place des Tereaux, 17, à la condition de faire une fermeture qui restera la propriété de la ville; 2° au sieur Pramondon, du pavillon, place Louis-le-Grand (ancien café Girard), au prix de 2,000 fr. pour six ans, du 1er janvier 1848, avec faculté de résiliation par la ville.

Acceptation de quatre legs 1° par M. Joseph Ravina, de 2,050 fr. aux pauvres de la paroisse Saint-Pierre; 2° par M. Schittly, D.-M., de 4,000 fr. aux pauvres de Saint-Bonaventure et 2,000 à ceux de Saint-Just; 3° par M. Gourdiat, ancien curé, de 15,000 fr. au bureau de bienfaisance, lesquels seront placés en rentes sur l'état et le revenu sera versé chaque année aux curés de Saint-Polycarpe pour l'employer au soulagement des personnes âgées, malades ou infirmes placées dans l'hospice rue du Commerce; 4° par M. Benjamin Delessert, de 4,000 fr. aux pauvres de Lyon.

Renvoi à la commission des intérêts publics de la demande des hospices d'aliénés, en six lots de 544 mètres, la masse n. 29 estimée 186,190 fr.

Délibération pour solliciter un secours du gouvernement pour la restauration de l'église St-Nizier.

Idem, par laquelle l'article 15 du traité relatif à l'ouverture de la rue Centrale est modifié en la forme; c'est-à-dire la ville recouvrera directement les droits de plus-value dus par les propriétaires et les remettra à MM. Poncet et Savoie.

Renvoi à une commission composée de MM. Menoux, Marnas, Boullée, Donnet, Barillon, Dervieu, Bodin, Faure et Gautier de la proposition de M. le Maire, d'étendre les droits d'octroi à des objets qui en avaient été affranchis jusqu'à ce jour, et qui devront payer, savoir:

Eau de fleur d'orange, 25 c. le litre; eaux et huiles pour la toilette, 50 c. le litre; toute parfumerie, 25 c. le kilogramme; huile d'olive, 10 c. le kil.; huile commune, 5 c. le kil.; huile cuite, 15 c. le kil.; volaille fine, chapons, poulardes, volailles et viandes truffées ou confites, graisse de volaille, pâtés de toute espèce, terrines, conserves alimentaires, toute espèce de gibier, 25 cent. le kil.; Truffes, 50 c. le kil.; volaille commune, coqs, poules, poullets, dindes, oies, pintades, canards, etc. Lapins, lapereaux, pigeons, tourterelles, menus oiseaux, 10 c. le kil.; poissons frais de mer, poissons sec, salé, mariné, autre que la morue, la merluce, les harengs et harengs saurs, 25 c. le kil.; huitres, 10 c. la douzaine; poissons d'eau douce, 10 c. le kil.; fruits secs, marinés, confits, pruneaux, raisins, figues, dattes, jujubes, pistaches, olives, capres, amandes, 5 c. le kil.; café, chocolat, cacao, sucre en pain, sucres candis, 10 c. le kil.; oranges, citrons, 10 c. le kil.; charbon de terre autre que le meuu ou poussier, 1 fr. le mètre cube. (1)

Autorisation de défendre à l'instance judiciaire provoquée par MM. Dugas et Gautier, relativement à un éboulement de terrain, provenant du château Marly à St-Clair.

Rapport de M. Bouiller sur le projet d'un pont aérien aux Chartreux et adoption de ce projet.

Hommage par M. Menoux, d'en mémoire de MM. Victor Didier et Lucien Brun, avocats, pour la création d'une faculté de droit à Lyon; renvoi à la commission du contentieux.

### A PROPOS DES TAXES PROJÉTÉES.

Les nouvelles taxes que l'administration propose sont repoussées par la population lyonnaise avec l'énergie de l'intérêt privé. Si l'on s'était borné à des taxes somptuaires, ne frappant que la classe réellement riche, encore passe; mais ces taxes qui ne sont et ne peuvent être temporaires viennent aggraver, pour la classe simplement aisée et par contrecoup pour la classe pauvre, une position déjà fâcheuse sous bien des rapports. Elles ne peuvent être temporaires, parce que la difficulté seule de les asséoir nécessitera des mesures impossibles à révoquer ensuite. Si elles sont votées, elles porteront la perturbation dans une foule d'industries, notamment dans le commerce de l'épicerie. Elles forceront certainement l'émigration de beaucoup de citoyens, marchands et consommateurs; des premiers, parce qu'elle leur rendra la concurrence impossible; la faculté d'entreprendre étant onéreuse et la restitution des droits perçus, illusoire (1); des seconds, parce qu'une augmentation de 40 à 50 fr. par an, au milieu de charges déjà nombreuses, est beaucoup pour un petit ménage; ce n'est rien si l'on veut, mais c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. A cet égard, il semble qu'il n'existe dans la société que deux classes les riches et les pauvres; c'est une erreur: entre elles deux existe une troisième, classe intermédiaire qui vit honorablement soit de modestes revenus, représentant à peu de choses près le strict nécessaire, soit de son travail, soit de son commerce. Cette classe a de la peine à joindre, ce qu'on appelle les deux bouts, quoiqu'elle vive ou paraisse vivre dans l'aisance. Elle paye déjà, par l'octroi, des impôts considérables; les nouvelles taxes forceront donc à quitter la ville ceux qui le pourront sans dommage et augmentent les privations de ceux qui ne le pourront pas en attendant qu'ils arrivent à une misère complète; c'est ainsi que les cités les plus florissantes se détruisent.

Nous ne nous étendrons donc pas davantage sur ce sujet, amplement traité par le Censeur et le Courrier de Lyon; d'ailleurs le cadre du journal s'oppose aux développements qu'une discussion approfondie demanderait.

Mais nous croyons devoir porter la question sur un autre terrain. Si l'administration demande de nouvelles taxes, ce n'est pas de gaieté de cœur et pour thésauriser, c'est pour couvrir le déficit qui pèse sur la ville. Ce déficit ne peut être le résultat que de dépenses exagérées, quoique utiles au fond, c'est-à-dire dépenses excédant les revenus de la ville. L'administration a donc eu tort de les faire, tout comme un propriétaire qui, sans consulter ses forces, aurait exhaussé sa maison, l'aurait embellie et se verrait ensuite exposé à une expropriation forcée, faute de pouvoir payer les réparations. Certes ce propriétaire recevrait un blâme sévère, lors même qu'il prouverait que ces réparations étaient utiles, opportunes, faites avec économie et destinées à amener par la suite une augmentation de revenus. On lui dirait toujours qu'il a eu tort et l'expropriation n'en serait pas moins prononcée par la justice. Combien n'a-

ne. Mais si on a horreur de l'impôt direct, que de choses à imposer avant le charbon de terre, objet de première nécessité, avant tous ces objets dont nous avons donné le détail; dont les uns sont indispensables pour les malades, dont les autres varient un peu l'alimentation de la petite bourgeoisie, et servant quelquefois de régal à la classe ouvrière, l'aident à supporter son sort. La perturbation est portée dans le commerce de l'épicerie, comme l'a lui-même prouvé le Courrier de Lyon malgré son optimisme, et c'est en définitif le peuple qui pâtit du contre-coup de toutes ces belles élucubrations administratives; on administre les finances municipales comme celles de l'Etat, et les ennemis de la liberté sont de tristes soutiens des intérêts matériels. Le temps et l'espace nous manquent pour en dire d'avantage; nous y reviendrons. (Voyez l'article: A propos des taxes nouvelles.

t-on pas vu d'agriculteurs expropriés de l'héritage paternel pour avoir voulu l'augmenter par des acquisitions dont on n'aurait pu contester l'avantage s'ils avaient eu de quoi les payer.

Poursuivons: Les municipalités sont aux communes ce qu'un tuteur est à un mineur. Le tuteur qui administre mal la fortune de son pupille est déclaré incapable; on le destitue. La première chose à faire par le conseil municipal de Lyon est donc de déclarer qu'il a mal administré, puisqu'il a excédé les ressources de la ville et entrepris, sans moyens actuels d'y faire face, des améliorations utiles, mais que la nécessité, qui n'a pas de loi, le forçait d'ajourner; par suite il doit donner sa démission. Le nouveau conseil avisera à réparer les fautes de l'ancien. Et comme la ville de Lyon ne doit pas être déclarée en faillite, comme l'honneur des citoyens s'y oppose, on convoquera tous les citoyens sans exception, parce que tous sont intéressés; parce qu'il ne s'agit plus d'électeurs ou non électeurs pour payer des contributions qui s'adressent à tous. Alors, ils verront s'ils veulent se soumettre à cette augmentation de charges et s'ils ne le veulent pas, comme nous le pensons, on suspendra tout ce qui peut l'être sans perte, et pour le surplus on votera un emprunt forcé, gradué selon les facultés de chacun et dont on fixera les conditions de remboursement dans un avenir plus ou moins éloigné sans intérêt. Ce sacrifice, une fois fait, comblera le déficit, assurera les services publics et vaudra mieux que l'établissement de nouveaux impôts.

On nous assure qu'une pétition au gouvernement se prépare en ce sens pour demander la dissolution du conseil municipal, sauf aux électeurs à restituer leurs fonctions à ceux qui prouveront n'être pas responsables de la gestion qui a amené le déficit actuel. Nous disons déficit, mot honnête qui se traduit dans le langage commercial par celui de banqueroute. En effet, si les gouvernements, les villes ne font pas banqueroute, lors même qu'ils ne peuvent payer ce qu'ils doivent, c'est parce qu'ils ont recours à la force pour trouver de l'argent, et il n'est pas de commerçant qui, s'il avait un pareil moyen en son pouvoir, s'il pouvait frapper ses concitoyens de contributions directes ou indirectes ou assujétir les passants à lui payer un droit de péage, ferait faillite.

(1) Comment rendre à un confiseur, par exemple, les droits perçus sur le sucre employé pour la confection des dragées qu'il expédie au dehors? Comment restituer le droit sur un demi-kilogr. de café qu'un épicier enverra à une de ses pratiques à Vaise ou à la Guillotière? etc.

M. ARNAUD ET LE HASARD. — Au commencement du mois dernier, à peu de jours de distance, deux événements ont eu lieu à Lyon: 1° une pierre d'une forte dimension est tombée du cordon, au-dessus du portail de l'Hôtel-de-ville, 2° un pan du rocher de Pierre-Scise s'est détaché avec fracas et a couvert au loin la route de ses débris. Si on n'a à regretter aucun accident, c'est par des causes qui n'absolvent pas l'autorité municipale. Au moment de la chute de la pierre du cordon de l'Hôtel-de-ville le hasard a voulu que personne ne passât sur ce point. Lors de la chute du pan du rocher de Pierre-Scise, c'est un mineur qui, ayant entendu un craquement, a averti les travailleurs, et le hasard a encore voulu que dans le moment personne ne fût à proximité. C'est à tort que le Rhône, toujours obséquieux envers l'autorité, prétend que des mesures de précaution avaient été prises. A midi on avait fait jouer la mine, aucune explosion n'avait eu lieu, et, jusqu'à 5 heures du soir où elle s'est produite, la circulation n'avait été interrompue que suivant l'usage, c'est-à-dire pendant l'opération du minage. Les surveillants et agents de police ne sont arrivés qu'après l'événement, tout comme Colas venant fermer l'écurie lorsque les chevaux ont été enlevés.

Comme il n'est pas possible de nommer le hasard qui a tout fait en ces deux circonstances, conseiller municipal et adjoint à la place de M. Arnaud chargé spécialement de la voirie, nous nous permettrons de dire à M. Arnaud qu'il a tort de s'en rapporter à ce concurrent capricieux. C'est à lui à faire vérifier l'état des bâtiments publics de manière à ce qu'aucun accident, possible à prévoir, n'arrive. C'est à lui, lorsque des travaux de mine sont entrepris quelque part, lorsque par suite un éboulement est à craindre, à faire interdire la communication jusqu'à ce que tout danger soit passé. Faire abattre des pans de bois, supprimer des escaliers en saillie sur la voie publique, forcer des locataires à mettre leurs enseignes dans la poche, parce qu'à bon vin point d'enseigne; offrir aux piétons des trottoirs sans bourse délier, tout cela est bien, très bien, surtout quand on y parvient à l'aide de cette éloquence mielleuse et de ces

formes polies et fraternelles qui distinguent M. Arnaud; ses concitoyens ne peuvent que lui en savoir gré, mais nous le prévenons que ses concitoyens tiennent par-dessus tout à ne pas être tués en allant vaquer à leurs affaires, s'il plaisait au hasard de ne pas les protéger.

Lyon, le 28 mai 1847.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu sur un numéro du *Courrier de Lyon* que l'un de ses abonnés se plaignait des inconvénients occasionnés par la trop grande quantité de sable dont on surcharge inutilement le pavage à Lyon; ce monsieur a grandement raison, mais il a diablement tort de croire que les rues de Bourbon, Vaubecour et de l' Arsenal présentent cet inconvénient à un plus haut degré que partout ailleurs. Si les désagréments d'autrui peuvent lui faire éprouver quelque dédommagement, soyez assez obligeant, monieur le rédacteur, pour lui apprendre que, dans ce moment, on pourrait tracer des sillons d'une certaine profondeur sur les neuf dixièmes du quai d'Orléans, et que, par suite de cette surabondance de sable et de cailloux pulvérisés par les roues des voitures, les habitants de ce quartier sont saturés de poussière, qu'ils en absorbent par tous les pores et que sur les visages les mieux soignés, il s'en trouve une couche suffisante pour y semer des graines qui ne pivoteraient pourtant pas par trop; à la vérité ces braves habitants ont la perspective d'être dans la boue à moitié jambe à la première pluie que le ciel leur enverra.

Vous le savez, Monsieur le rédacteur, nous n'avons à Lyon que la promenade des Tilleuls à Bellecour qui soit recherchée; cette promenade, en raison de la nature du sol, devrait, dans cette saison, recevoir dans toute son étendue trois arrosages par jour au moins, à huit heures, à midi et à quatre heures, tandis que l'on ne jette que quelques gouttes d'eau, une fois seulement, dans le tiers d'une seule allée.

Dimanche dernier, les flots de poussière, sous ces vieux arbres cadavériques, empêchaient aux mères de distinguer leurs enfants à quelques pas d'elles, et plusieurs maris, dit-on, avaient peine, au milieu des tourbillons, à reconnaître leurs femmes dont la toilette, par suite de cette saleté, est plus que chiffonnée.

A la première occasion j'intriguerai auprès des candidats à la députation, non pas en faveur des cafés chantants, mais bien en faveur de la promenade des Tilleuls.

**PAUVRE LYON!** tu seras toujours signalé comme la première ville du monde pour ta malpropreté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. VALLIÈRE.

Le défaut d'assistance des hommes d'affaires, érigé mal à propos en principe par quelques juges de paix, quoique partant d'un motif louable de conciliation, produit souvent des conséquences fâcheuses. On nous signale un fait qui se serait passé à la justice de paix du canton de la Guillotière, le 22 mai dernier. Un individu avait précédemment obtenu par transaction de vider l'appartement qu'il occupait sans payer le terme échu, et par suite il avait remis les clés au propriétaire, en présence du commissaire de police. Cette transaction avantageuse pour le débiteur, était également pour le créancier, en ce qu'elle l'affranchissait des frais de justice nécessaires pour convertir son gage en argent. Néanmoins, ce propriétaire surprenant la justice de M. le juge-de-peace, aurait obtenu une ordonnance de réintégration, et ensuite un jugement de validité de saisie gagerie. Or, ce jugement n'aurait pas été rendu si M. le juge-de-peace eût voulu donner la parole à l'homme d'affaires, M. B.... qui assistait le débiteur. Ce dernier, fute de savoir s'expliquer, n'a pu faire valoir la transaction qui avait eu lieu et, comme tous les contrats, devait être respectée.

**M. SERVAN DE SUGNY**, ancien procureur du roi à Gex et à Nantua, a été nommé maire de la commune de Simandres, canton de St-Symphorien d'Ozon (Isère), sur la demande de la population entière de cette commune qui est son pays natal. *Le Réveil de l'Ain et du Rhône.*

**AVIS.** — *La Compagnie d'acquisition et de défrichement des terres incultes en France*, établie à Paris, rue de la Magdeleine, 51, (voyez aux annonces), voulant établir des correspondants dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, recevra les offres des personnes notables, bien placées et capables d'occuper ces emplois honorables et lucratifs. S'y adresser franco.

**CAISSE agricole de France.** — Société anonyme au capital de 20 millions en 40,000 actions de 500 f. — On demande des représentants dans tous les chefs-lieux d'arrondissements et de cantons. S'adresser franco à PARIS, rue Moussigny, n. 2, au bureau du journal *le Territorial*.

**MAGNÉTISME.** — Un accident survenu à l'imprimerie nous force de renvoyer à un autre numéro le rapport remarquable de M. *Gazan*, sur les expériences faites à Dieu-le-Fit (Drôme), par M. *Berthe*.

**CROIX-ROUSSE.** — *M. Martinon*, conseiller municipal et capitaine de pompiers. — Lorsque nous avons dit que le principal fondateur du journal de l'*Echo de l'Industrie*, et de celui qui en a été la suite éphémère sous le nom prétentieux de l'*Avenir*, comme si l'on eût voulu jouer à l'épigramme, M. MARTINON n'appartenait pas à l'opinion démocratique, quelques uns nous ont accusé de rivalité jalouse. La malveillance n'était pas étrangère, disait-on aussi, à l'opposition que nous avons faite ensuite à son élection au conseil municipal. Les événements viennent de nous donner raison. M. Martinon a été nommé capitaine de la compagnie des pompiers de la Croix-Rousse. Déjà il a fait croire ses moustaches comme le doit tout belliqueux capitaine.... de pompiers. Or on sait que le choix de ces fonctionnaires est à la disposition de l'autorité; il faudrait beaucoup de bonhomie pour croire qu'elle choisisse un homme qui par ses opinions, serait antipathique à l'ordre de choses. La faveur dont M. Martinon vient d'être l'objet est d'autant plus singulière que par sa profession il n'appartient nullement à la classe dans laquelle se recrutent les pompiers. Nous ne voyons pas cependant avec *Figaro*, en parlant de certain emploi:

*Il fallait un financier, ce fut un dansenr qui l'obtint.* Nous sommes trop polis pour cela; mais une chose plus sérieuse nous force d'appeler l'attention publique. Aux termes de l'article 18 de la loi du 21 mars 1831, les fonctions de capitaine des pompiers sont incompatibles avec celles de conseiller municipal; néanmoins jusqu'à ce jour M. Martinon n'a pas donné sa démission et la préfecture ne paraît pas avoir grand souci de cette irrégularité, tant elle est indulgente et bonne pour les démocrates! Nous espérons qu'avertie par nous, l'autorité, à défaut de M. Martinon, fera cesser un cumul scandaleux. Sans doute il serait avantageux de joindre les emoluments d'une place salariée par la commune avec l'honneur du fauteuil municipal, mais il faut opter.

L'ancienne pharmacie *Julliard*, Grande rue de la Croix-Rousse, vient d'être acquise par M. *THÉVENIN*. — Nous n'avons pas besoin de recommander ce dernier aux ouvriers de la Croix-Rousse; il suffit de rappeler son nom.

**GIVORS.** — Lorsque Napoléon quitta ses braves à Fontainebleau, il dit: « Je ne puis tous vous embrasser, venez général Petit que je vous embrasse, » ce fut un spectacle touchant. Lorsqu'un régiment s'était signalé par une action d'éclat, l'Empereur ne pouvant le décorer en masse, donnait la croix au drapeau. Il devrait en être de même lorsque le maire d'une commune, le chef d'une compagnie reçoivent cette distinction, à moins qu'elle ne leur soit accordée pour un mérite personnel, pour des services hors ligne. Ces réflexions nous sont suggérées par la *crucifixion* de M. *DUGAS* maire de Givors. Si c'est la commune qu'on a voulu honorer en la personne de son premier magistrat, à la bonne heure, mais alors cet insigne doit être déposé dans les archives. Si l'on a voulu décorer personnellement M. Dugas, oh! alors nous ne comprenons pas et les givordins partagent notre ignorance.

Pourquoi a-t-on décoré Monsieur le Maire? dit-on de toute part, dans cette ville, et cette demande est déjà une injure qu'un citoyen socieux de sa dignité, devrait éviter. Mais, par la pluie de décorations qui tombe sur la France officielle, une de plus, une de moins signifie peu de chose. M. Dugas en a attrapé une, cela ne tire plus à conséquence et donne lieu seulement à des lazzi, que nous jugeons inutile de répéter.

On nous écrit de Givors:

La session de notre Conseil municipal sera stérile comme toujours.

On s'occupe à revendre un chemin que l'on a aliéné, et dont le Conseil d'Etat a dû sanctionner l'aliénation. Personne n'a compris dans le moment la valeur ni l'importance de ce chemin si précieux pris par ces compagnies envahissantes, qui ont profité de la faiblesse de notre administration. On travaille aujourd'hui pour la suppression du péage sur le pont du Gier, c'est trop tard. MM. les Conseillers tournez vos batteries contre les congrégations; vous n'aurez bien mérité du pays que lorsque vous aurez remplacé le palais des frères par un hospice dont le pays a un si pressant besoin. Vous avez mis des impôts à la paille, aux foins, sur les bois, c'est fort bien, vous frappez les propriétaires, mais vous avez augmenté, dit-on, 60 c. par hectolitre l'entrée du vin, c'est fort mal; vous frappez le travailleur et il faut au contraire adoucir son sort; vous avez changé les limites de l'octroi, c'est s'opposer à la prospérité. Nous avons déjà fait sentir l'importance d'établir un capitaine de port, dont les connaissances et les besoins doivent justifier le choix.

Quelques conseillers ont offert de prêter des fonds à la ville pour entamer un procès contre les compagnies qui ne s'exécutent pas; nous aimerions mieux voir faire un emprunt pour construire un Hôtel-de-Ville, et il serait préférable que notre argent tombât dans la bourse des ouvriers que dans celle des avocats. P....

**MARINIERS DE GIVORS.** — Le tribunal de police correctionnelle de Lyon a jugé sur la fin d'avril le procès de coalition intenté à ces mariniers. Ils

avaient écrit aux négociants une lettre ainsi conçue: « ne pouvant plus gagner leur vie et celle de leurs enfants attendu la cherté des vivres, les mariniers de Givors ont l'honneur de vous soumettre le tarif etc. » — Tous les négociants avaient accepté et aucun trouble n'avait eu lieu; il semble qu'il eût été tout naturel de laisser cette affaire se vider en famille, le ministère public n'en a pas jugé ainsi. L'union paisible des prolétaires, leur débat inoffensif avec les maîtres pour obtenir de quoi vivre en travaillant lui a paru un délit punissable. Le tribunal a condamné Chasson, Dorel et Flachon, ni plus ni moins coupables que leurs camarades non poursuivis, à dix jours de prison. Les considérants du jugement nous paraissent mériter d'être recueillis.

Attendu, dit le tribunal, que dans les premiers jours de février dernier il s'est formé une coalition pour échapper les travaux, qu'elle a reçu son exécution par l'adoption d'un tarif concerté et imposé aux négociants.

Attendu qu'il existe des circonstances atténuantes résultant de ce que la coalition ne s'est manifestée par aucun désordre matériel et paraît s'être renfermée dans certaines limites de modération.

Ainsi le tribunal punit la coalition en dehors de toute manifestation coupable, en dehors de tout désordre et il appelle coalition tout concert d'ouvriers entr'eux. Mais il nous semble qu'il a omis la plus importante des circonstances atténuantes, celle de ne pas mourir de faim, on a-t-il pensé que cela n'était pas une circonstance atténuante. Nous voudrions bien savoir aussi comment les ouvriers pourront obtenir le salaire qui leur est nécessaire pour vivre, sans le demander. Ira-t-on le leur offrir bénévolement? on dira peut-être: il faut qu'ils le demandent individuellement; soit, tous ayant au même instant le même besoin, faudra-t-il qu'ils tirent au sort entr'eux et quel intervalle faudra-t-il mettre entre chaque demande? d'ailleurs que signifierait une demande isolée? nous ne parlons pas de contrainte quelconque, mais nous disons qu'une demande isolée ne prouve rien, justement parce qu'elle est isolée et que l'on peut parfaitement de bonne foi croire qu'elle est mal fondée puisque tous, sauf un ou deux, ne réclament pas. Nous nous bornons à ces simples réflexions en attendant que nous puissions traiter plus amplement la question des coalitions, c'est-à-dire en théorie et sans application à une industrie spéciale.

**INDUSTRIE LYONNAISE.** — M. *Cardinal*, fabricant, rue de Sèze, 26, aux Brotteaux, a trouvé le moyen de faire plier régulièrement les cartons sur leurs arceaux par un procédé très simple et très économique. Dans l'intérêt général il invite les personnes qui voudront en prendre connaissance à se transporter dans son atelier; elles pourront juger de l'avantage de ce nouveau procédé sur celui dit à l'*Autrichienne*.

#### CONSEIL DES PRUDHOMMES.

Audience du 28 avril, M. *Brisson* président.

Le maître qui continue à occuper un apprenti et le paye en qualité d'ouvrier sans avoir stipulé de nouvelles conditions pour la continuation de l'apprentissage, est-il censé avoir renoncé au premier contrat? — Oui. L'ouvrier n'est plus sujet qu'au dédit de huitaine.

Ainsi jugé entre demoiselle *Lyonnnet* et *Maingaud*, qui est débouté de sa demande en indemnité contre son apprenti, devenue par sa volonté ouvrière.

Audience du 5 mai, M. *Brisson* président.

Le négociant a-t-il le droit de prendre inscription sur les livrets du chef d'atelier pour des sommes non-payées par lui et qu'il se serait seulement engagé à retenir au huitième des façons tant que l'ouvrier travaillerait à son profit? — Non.

*Ollagnier* et *Laplanche*, ci-devant négociants, réclament à *Rebeyre* et *Ce.*, nég. qui occupent le chef d'atelier *Noël*, le montant du huitième des façons qu'il a faites à leur service. Ils appuyent leur demande sur une inscription de la somme de 1275 fr.

*Rebeyre* explique que lorsqu'ils ont occupé *Noël*, le sachant débiteur de M. *Ollagnier* il a fait payer ce dernier à la somme de 205 fr. 50 cent et a retiré le livret, mais qu'au lieu d'acquitter le livret, comme on aurait dû le faire, on a laissé subsister une inscription qui doit être nulle et dont ils n'ont pas réclamé la radiation, par suite de la négligence de leur employé.

N.... reconnaît la créance du sieur *Rey*, marchand d'ustensiles.

Cette affaire a été renvoyée pardevant quatre arbitres qui ont rendu une décision à laquelle les parties se sont conformées, et qui annule l'inscription de 1275 fr.

L'ouvrier compagnon qui s'est fait délivrer plusieurs livrets encourra-t-il la peine de l'emprisonnement? — Oui.

Jouteur a été condamné pour ce fait à 24 heures de prison.

NOTA. Un accident arrivé à l'imprimerie nous force de renvoyer la suite au numéro prochain.

Après nous avoir donné son *Exposé d'un nouveau système philosophique*, ouvrage remarquable et tel que depuis longtemps on n'en a publié, M. PEZZANI poursuit sa tâche grandiose, car il ne s'agit rien moins que de rejeter la politique à l'humanité, et celle-ci à Dieu au point de vue des conquêtes actuelles de l'intelligence dans le domaine métaphysique. *Dieu, l'homme, l'humanité et ses progrès*, à en juger par les précédents travaux de l'auteur, par la table des matières que nous avons devant les yeux, est une œuvre qui répandra une vive clarté sur des questions regardées jusqu'à ce jour comme insolubles. Cet ouvrage qui forme un volume compacte, format charpentier, est sous presse et paraîtra incessamment, à Paris, chez Garnier frères, éditeurs au Palais-Royal, et, à Lyon, à la librairie de Charavay frères.

— Un bibliophile distingué de Lyon, M. P.-M. GONON, vient d'ajouter aux nombreux écrits, dont il a enrichi, par ses savantes recherches, la bibliographie lyonnaise, un nouvel opuscule qui contient les procès-verbaux inédits du comité de surveillance de la section des droits de l'homme pendant le siège mémorable de Lyon. Cet opuscule, qui a pour titre : *Lyon en 1793*, est enrichi de gravures et doit trouver place dans toutes les bibliothèques choisies.

— Nous avons parlé dans le temps de la réhabilitation de Jean-Claude Romand, et payé à M. Servan de Sugny, alors procureur du roi à Nantua, le juste tribut d'éloges qui lui était dû pour cet acte philanthropique. On est heureux de trouver dans la vie d'un homme public de pareils traits, car ils consolent du triste spectacle d'une société égoïste et corrompue. M. Servan de Sugny vient de livrer à la publicité un opuscule qu'il a le dernièrement à la Société littéraire de Lyon. Nous ne nous bornerons pas à louer le poète; c'est l'homme auquel nous adresserons notre hommage, et nous lui dirons bien volontiers : « *En cessant d'être l'homme des vengeances légales, en devenant un ministre volontaire de miséricorde, OUI vous avez gagné au change.* » — Cet opuscule, qui a pour titre *Une Résurrection*, est orné du portrait de Romand, et suivi d'un écrit de Romand lui-même : *Mon baptême civil*, et de trois pièces relatives à cette réhabilitation. Nous le recommandons à tous les hommes bien nés, c'est plus qu'une œuvre littéraire, c'est une bonne action, et M. Servan de Sugny peut se glorifier des rigueurs du Pouvoir, car, suivant l'expression pittoresque de Romand : *Si la foudre l'a frappé c'est par suite de l'habitude où elle est de se prendre à ce qui est élevé.*

### SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON.

Séance du 12 mai 1847.

Présidence de M. GREGORJ.

22 membres sont présents. — Hommage est fait à la société de la brochure dont suit le titre : *Des intérêts maritimes et de la protection, réponse aux membres du comité central pour la défense du travail national par la chambre de commerce de Bordeaux.*

Sur la proposition de M. Gregorj, la société délègue M. Paravia, membre correspondant à Turin, pour la représenter au congrès scientifique de Venise.

M. Servan de Sugny communique à la société le premier acte d'un drame intitulé *une Trahison*, épisode de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV.

M. Mulsant lit une pièce de vers et M. Vingtrinier le quatrième acte d'un opéra intitulé *Anne de Gierstein*.

La séance est terminée par une lecture de M. Martin-Daussigny sur les avantages de la présence d'esprit.

Séance du 26 mai.

Seize membres sont présents. — Hommage est fait à la société, 1<sup>o</sup> par M. Morin, du tome troisième de son *Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789*; 2<sup>o</sup> par M. Servan de Sugny; *une résurrection*, à Jean-Claude Romand, forçat libéré, réhabilité; 3<sup>o</sup> par M. le docteur Brachet, *Mémoire sur la peste et les quarantaines*, et 4<sup>o</sup> *Compte-rendu de la dernière séance publique de la Société de Médecine de Lyon.*

M. Christophe communique à la société un *Episode de la peste noire*, en 1548.

En suite, M. Billet continue la lecture d'un *Essai sur la vie de Michel de Cervantes*.

La séance est terminée par une lecture de M. d'Aigueperse, intitulée : *Rome vue de la tour du Capitole*.

Seront entendus à quinzaine, MM. Chambevron, Hignard, Morin, Martin-Daussigny et Billiel.

### Cancans politiques et autres.

Le ministère du 29 octobre s'est appelé à son origine le *ministère de l'étranger*, ensuite par métonymie le *ministère Guizot*.

On a donné au ministère du 9 mai le nom de *ministère ressemelé*. Il faut avouer que le ressemelage est bien mauvais.

On l'a aussi appelé le *ministère des inconnus* ou des *absens*, le *ministère télégraphique*. — Quand donc pourra-t-on dire le *ministère national*.

D'autres l'appellent le *ministère des premiers venus*, d'après un mot de M. Soult consulté sur l'embarras de choisir les ministres; néanmoins vu l'empressement général à refuser des premiers à qui on s'est adressé, on doit plutôt l'appeler le *ministère des derniers arrivés*. — Un plâtrier de nos amis l'appelle le *ministère recrépît*, pourvu que notre compositeur n'aille pas faire une coquette et mette *décépît*.

Bientôt on ne saura quel nom donner à ce ministère; un facétieux député a dit, en parlant des nouveaux ministres : *les ministres inventés*; en ce cas M. Guizot ne brille pas par l'invention.

Lorsqu'une maison se lézarde suffit-il d'un *replâtrage*?

Qu'à donc fait M. Jayr, demandait quelqu'un. — On l'a condamné *aux travaux publics*.

Faut-il dire *Jair* ou *Jayr*, demandait un député à son collègue.

Le *Siècle* demande si M. Jayr est grec ou arabe; non, il est juif. *Jaire* était un habitant de *Capharnaüm*; M. Jayr habite aussi le *capharnaüm* du ministère.

C'est à tort qu'on trouve mauvais le ministre de la marine. Là, comme dans ses ambassades, il sera toujours *Lannes... de Montebello*.

Le *Montebello* est un bâtiment de l'état hors de service et désemparé dans le port de Toulon. Est-ce pour faire une épigramme qu'on a nommé ministre de la marine le duc de Montebello.

Si le duc de Montebello fait mousser son ministère comme son vin de champagne, à la bonne heure.

On espère que, grâce à son débit de vin de champagne, M. le duc de Montebello excitera l'ivresse publique.

Notre marine allait déjà fort mal; elle reçoit le coup de pied de *Lannes*.

On connaissait le *veau marin*; jusqu'à ce jour on ne connaissait pas *l'âne marin*.

*Lannes* au conseil sera en famille.

M. Trezel se croit assuré au ministère, parce qu'étant borgne, on ne voudra pas changer un cheval borgne contre un aveugle pour conduire le coucou de l'état.

Rien n'égale la suffisance de M. Trezel. Il réclame la présidence du conseil, attendu que dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois.

Nous ne savons si lorsque M. Trezel sortira du ministère il excitera les mêmes regrets qu'en Algérie où Abd-el-Kader l'a profondément regretté.

M. Trezel ne sera nullement emprunté dans ses nouvelles fonctions, il a été habitué à faire la guerre aux arabes.

Nos finances étaient à *la cave* et on ne les a pas trouvées en sûreté; nous croyons qu'elles dégringoleront *Dumont* où on les a perchées.

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, s'est chargé de l'intérim de la marine. Ce sera toujours pour lui les affaires étrangères.

M. Guizot pourra mi-ux que partout ailleurs, pendant cet intérim, faire les affaires étrangères.

Mes frères! on dit la *grande politique*, les *grands ministres*, s'écriait dernièrement un prédicateur en voulant imiter Bossuet; mes frères, il n'y a de *grand* que le *budget*.

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. Impr. RODANET et Cie., rue de l'Archevêché, 5.

VUE D'UN PHALANSTÈRE immédiatement réalisable, village français, d'après la théorie de Ch. Fourier. (Voyez le *Nouveau monde industriel*, p. 146. 1ère éd.). Grande lithographie à deux teintes, papier grand-jésus, de 0,45 sur 0,30 c. — dessinée par Ch. d'Aubigny. Prix : 2 fr. et 5 fr. avant la lettre. — A PARIS, chez M. H. Fugère, éditeur, rue Amélot, 52; à LYON, chez BEUQUE SOEURS, tenant le dépôt de la librairie sociétaire, rue du Commerce, n. 1. (214)

Médaille d'honneur de l'Académie de l'industrie.

### BANDAGE HERNIAIRE.

A pelote mécanique, sans sous-cuisses, approuvé par la société de médecine de Lyon, supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour; il fixe la pelote sur l'anneau inguinal ou crural sans qu'elle puisse être déplacée par aucun mouvement. Ce bandage se vend chez les inventeurs et seules propriétaires, *Golay père et fils*, mécaniciens orthopédistes et bandagistes, rue Puzy n. 11, à Lyon. (208-2)

JARDINS, aux Brotteaux, du prix de 25 à 60 fr., à louer. — S'adresser chez M. Dreveton, grande rue Mercière, n. 15. (212)

### COMPAGNIE GÉNÉRALE

### D'ACQUISITION ET DE DÉFRICHEMENT Des terres incultes de la France.

Sous les auspices du ministre du commerce et de l'agriculture, rue de la Magdelaine, n. 51, à Paris.

Société en commandite, sous la raison sociale : L. G. Magnant et Comp., suivant acte passé devant M. Fould, notaire à Paris, le 19 décembre 1846.

CAPITAL SOCIAL : 20 MILLIONS DE FRANCS, divisé en deux cent mille actions de 100 fr., chacune; moitié du capital (10,000,000) est seulement appelé. Les actions seront payables par 50, de mois en mois (soit 50 fr.), et porteront intérêt à 5 pour cent par an. Le capital est garanti par les terrains acquis au profit de la société. Les fonds provenant des actions, seront déposés à la Banque de France dans les 3 jours de leur encaissement et ne pourront en être retirés que pour les acquisitions et les dépenses nécessaires à l'amendement des terres acquises et ce, sur la signature du Directeur et de deux membres du conseil de surveillance.

On souscrit les actions en envoyant son engagement par écrit et le premier 50 du montant des actions en un bon sur la poste ou en un mandat à vue sur Paris. L'acte social sera envoyé sur une demande franco. (211)

### GUÉRISON

### DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Ecoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNE.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie.

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE, rue Palais-Grillet, n. 23. (215)

### INSTITUT

### OPHTHALMOLOGIQUE DE LYON.

MAISON DE SANTÉ.

SPÉCIALE POUR LES MALADIES DES YEUX.

Cet Etablissement, situé près de Lyon, sur la route de Villeurbanne, et où l'on ne reçoit que des malades atteints d'affections des organes de la vue, offre toutes les conditions désirables, pour la prompte réussite des traitements nécessaires contre ce genre de maladies.

S'adresser pour les conditions au cabinet de M. Landrau, médecin oculiste, place de la Charité, n. 9, à Lyon (tous les jours, de 11 heures à 4 heures.) (196-2)

### LA PÂTE PHOSPHORÉE POUR LA DESTRUCTION DES RATS.

Se trouve au dépôt général des spécialités, place de la Préfecture, 16, à Lyon, chez LARDET, pharmacien-droguiste. (200-2)

A VENDRE belle propriété située dans le centre de la ville composée d'une maison de quatre étages, agencée à la moderne, jardin et terrasse, d'un revenu net et quitte de toutes charges de 5000 f. assuré par bail principal. S'adresser à l'agence de contentieux administratif, place de l'Herberie n. 5, de midi à deux heures. (215)

### Cours de magnétisme pratique

En 12 leçons, les lundis, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine à huit heures du soir. Prix 15 fr. L'ouverture du cours a eu lieu le 31 mai; les cartes d'admission se délivrent chez M. Roux, qui bon rencontre 67, au 4<sup>e</sup> et Savy libraire rue Louis-le-Grand. (216)

## SUPPLEMENT.

## ANNIVERSAIRE

de la naissance de CH. FOURIER.

Le Groupe phalanstérien des travailleurs de Lyon a célébré, le 11 avril dernier, suivant son usage, cet anniversaire de la naissance d'un homme digne de figurer parmi les plus célèbres, soit qu'on adopte, soit qu'on rejette sa doctrine.

La séance a été inaugurée par le discours suivant de M. POULARD, président, qui a été accueilli avec une faveur marquée.

Messieurs ! l'idée qui nous rassemble est celle de célébrer l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier ; et à voir notre enthousiasme, à voir les récits de ce qui se passe dans les autres villes, partout où la parole de notre maître a pénétrée et a été accueillie, ne dirait-on pas qu'il y avait plus que l'homme dans l'homme que nous honorons ? En effet, écoutez ces échos qui se répondent d'un point à l'autre de la France et dont les retentissements se perdent au loin ; écoutez ces concerts, ces chants inspirés, ces bravos prolongés en applaudissements répétés, tout vous dit qu'une pensée vivante est au cœur et à l'esprit de ceux qui ont lu Fourier, et que son œuvre commencée a trouvé des continuateurs, parce que réellement la voie tracée par lui est la seule où soit appelée la marche de l'avenir de l'humanité.

Beaucoup peuvent en douter encore, ceux surtout qui, tout en admirant la poésie, la grande harmonie de ses plans, la haute pensée qui présidait à ses conceptions gigantesques, n'ont pourtant voulu voir en tout ceci que la fantaisie d'une imagination ardemment pénétrée de l'amour du beau, du grandiose.

Mais il n'en est rien, et qu'ils sachent bien ceux-ci, qu'ils l'apprennent une fois pour toutes, qu'une pensée qui déjà remue le monde dans ses bases les plus profondes ; qu'une pensée qui fait méditer l'homme et le force au respect et à l'admiration, quand elle n'en fait pas un apôtre ; que cette pensée n'est pas un rêve, mais un germe vivant, indestructible, que rien ne saurait étouffer, qui tôt ou tard tombera d'une main habile dans une terre féconde et que la rosée du ciel viendra bénir et faire fructifier.

Où, Messieurs, et il faut plaindre cette autre partie du peuple, où cette vive lumière n'est pas encore descendue pour y faire revivre l'espérance éteinte par lamisère de plus en plus poignante ; c'est à nous d'aller au devant de cette famille de frères déshérités, et de lui dire : courage, regarde ce point éclatant dont l'horizon se colore, c'est l'astre qui ne tardera pas à paraître et qui, de même que le soleil l'envoie la vie, la chaleur et la lumière, l'apportera la paix, la gloire et le bonheur.

Courage, te dis-je, parce que de même que les jaloux qui voudraient seuls avoir place au soleil n'ont pu néanmoins te ravir la part de ses bienfaits, de même quand cet astre brillera, ce sera pour toi comme pour tous ; sa bénigne influence remplira ton âme des transports les plus doux, et ton intelligence que d'indignes coteries méconnaissent ou méprisent, ne trouvera alors plus d'obstacles à son application, mais au contraire deviendra indispensable au grand concert de l'harmonie phalanstérienne.

Encore une fois, Messieurs, et ne nous laissons pas de le répéter, il ne faut pas voir dans les livres de notre illustre maître des œuvres éphémères, fugitives, qui, après avoir ému le monde un temps donné, s'effaceront de sa mémoire comme une brillante illusion ; il ne faut qu'observer attentivement pour y voir la vitalité et y sentir les pulsations d'un cœur, et des artères. Il ne faut que sonder avec les yeux de l'intelligence pour y découvrir les principes d'une vie immortelle et d'une fécondité infinie.

Eh ! quel plan d'avenir pourrait être accepté par l'humanité, en dehors de cette condition de vitalité, de progrès large et constant, de liberté sage et raisonnée, d'une carrière enfin digne à la fois de l'homme et du Dieu qui préside à ses destinées.

Qu'on exhume une à une du tombeau des âges passés ce qui reste de plus saillant des théories mortes ; qu'on essaie de faire revivre ces squelettes délabrés, pour nous les offrir en pâture ; qu'on les pare, si l'on veut, de leur vieux manteau de pourpre ou qu'on les arme de leur cuirasse ; qu'on les coiffe comme on voudra, ils ne sauraient longtemps aujourd'hui abuser nos yeux et nos besoins.

Leur vieux philosophisme ne nous satisfera pas davantage ; le radotage y perce au premier regard, quelque soit la fraîcheur des accents qui s'en emparent, parce que la vie veut s'alimenter de vie, parce que la mort ne peut convenir à la vie ; parce que l'homme vit dans l'avenir, que ses espérances sont tout pour lui, et que ce n'est pas lui offrir l'espérance que de lui proposer de parcourir encore une carrière dont il lui est si facile de prévoir le terme décevant.

Honneur ! honneur donc à Fourier, dont le génie a porté la lumière dans les champs inconnus et si vastes de l'avenir, qui en a mesuré l'étendue infinie, qui y a planté les jalons qui devront guider nos premiers pas, qui en a divisé les terres par ordre de propriétés, qui a posé par

tout la première pierre de ces immenses palais qu'il a nommé phalanstères, qui en a décrit les places jusqu'aux moindres détails.

Honneur à lui qui de sa puissante main a élevé l'homme au-dessus des sphères terrestres pour lui faire admirer l'ordre et l'arrangement harmoniques des astres qui peuplent les cieux, afin de lui faire comprendre la seule loi de salut vers laquelle il aspire sans la connaître, de même que pour lui faire mieux juger la vanité des théories aux vieux piliers desquelles l'habitude l'attache tour à tour de siècle en siècle comme dans un labyrinthe semé d'ennuis, de dégoûts, de misères et d'abjections.

C'est du point de vue où nous place sa doctrine que toutes ces horreurs, au sein desquelles nous vivons, nous apparaissent dans leur hideuse vérité ; hâtons-nous d'en sortir, réunissons nos efforts, faisons-en d'incroyables, s'il est nécessaire, car il faut arriver !

Du denier qui nous reste procurons-nous ses livres, avec plus d'ardeur qu'on se procure du pain dans un temps de disette, car le pain n'est que l'aliment d'un jour ; mais les œuvres de Fourier répandues deviendront un aliment éternel non-seulement contre la faim d'aujourd'hui mais contre la faim prochaine, mais contre la faim de nos descendants.

Faisons cette étude avec l'attention dont nous sommes capables, et bientôt ne pouvant plus douter de la véritable cause du mal qui nous dévore, notre intelligence, guidée par l'admirable lucidité du maître, ne nous permettra pas davantage de douter de l'efficacité du remède qu'il nous propose, et dès ce jour il n'y aura plus qu'une voix et qu'un désir dans tous les rangs de la société, élevons les phalanstères !

Les vers suivants, adressés au Groupe par M. C. F. DEVERT, ont été lus par un des convives et applaudis avec enthousiasme. La poésie remplit sa mission en prêtant le charme du langage à la philosophie et en célébrant les héros et les bienfaiteurs de l'humanité.

Disciples de Fourier ! enfants de l'harmonie !  
Célébrons les vertus, rendons gloire au génie  
Du mortel généreux, par le ciel inspiré,  
Dont la voix fit entendre un langage éclairé ;  
Et que cet heureux jour, témoin de sa naissance,  
Paye un juste tribut à la reconnaissance.  
Modestes travailleurs, vous ne recherchez pas  
Le pompeux appareil des splendides repas  
Que le faste orgueilleux de l'opulence, apprête...  
Et vous, dont la présence embellit cette fête,  
Mesdames ! votre aspect, si doux à tous les yeux,  
Prête un nouvel attrait au charme de ces lieux.  
Ici, comme partout, le plaisir suit vos traces ;  
Mais vous savez unir la raison et les grâces.  
Le siècle vous reproche, avec sévérité,  
Dans tous les entretiens, trop de frivolité ;  
J'en appelle pour vous d'un arrêt téméraire :  
Non, de sages discours ne peuvent vous déplaire,  
Car vous avez compris ces grands enseignements  
Qui, du monde futur, posent les fondements !  
Venez donc vous asseoir au festin de famille,  
A ce joyeux banquet où l'égalité brille ;  
Gracieux souvenir de ces âges anciens  
Si loin de nous, hélas ! où les premiers Chrétiens,  
Instruits par Jésus même, à ses dogmes fidèles,  
Partageaient leurs repas, agapes fraternelles.  
Là, — comme parmi nous, — tous avaient mêmes droits ;  
Les préjugés du rang n'élevaient point la voix,  
L'égalité régnait sur un peuple de frères ;  
Et ces vaines grandeurs, méprisables chimères,  
Ces titres usurpés, rêves d'un fol orgueil,  
De ce temple sacré n'osaient franchir le seuil.  
Du paganisme alors s'éroulait la puissance,  
Et l'empire Romain voyait sa décadence.  
Jésus, de l'Evangile apportant le flambeau,  
Vint dans l'obscurité répandre un jour nouveau ;  
Mais, après deux mille ans, sa divine morale  
N'a pu fonder encor l'unité sociale.  
Des préceptes du Christ, sagement médités,  
Fourier révèle enfin les grandes vérités.

Des lois de l'univers réformer le système,  
Rendre heureux les humains... voilà le grand problème  
Que, par de longs travaux, il voulut découvrir,  
En creusant le sillon, espoir de l'avenir.

Nous la verrons fleurir cette moisson nouvelle  
De paix, de liberté, d'union fraternelle !  
C'est là le digne fruit de tes soins généreux,  
Fourier ! sur tes enfants, veille du haut des Cieux !  
Reçois, en ce saint jour, nos chants et notre hommage !  
Nous marcherons toujours, pour finir ton ouvrage,  
Jusqu'à l'heureux instant, par nos vœux appelé,  
Où, relevant enfin le vieux monde ébranlé,  
Et de l'humanité consolant la souffrance,  
De soulager ses maux nous aurons la puissance !  
Tous nos efforts tendront vers un but glorieux :  
Protéger, secourir l'indigent vertueux,  
Proscrire la misère et son hideux cortège,  
Détrôner les abus, l'infâme privilège  
Qui, de nos jours encore, ose braver des lois,  
Trop faibles pour défendre et maintenir nos droits !

Alors, sur les débris d'un siècle d'athéisme  
Où trône, en souverain, l'odieuse égoïsme,  
Nos yeux verront surgir l'ère de liberté  
Et le règne attendu de la fraternité !  
Au sein des maux présents cet espoir nous console ;  
Tes disciples, Fourier ! ont foi dans ta parole.

M. Auguste MORTON reçoit ensuite la parole et prononce un discours sur la nécessité de réunir le concours de tous les hommes de bonne volonté et de science pour accomplir l'œuvre de la régénération humaine. Il s'exprime ainsi :

Messieurs, les sciences sont sœurs et les savants sont unis par une chaîne glorieuse dans l'immensité des temps. Tous, chacun à raison de son aptitude et suivant son époque, ont apporté leur contingent pour faire progresser l'humanité.

A diverses époques, des philosophes ont voulu régénérer le monde par des principes d'unité plus complets. et aujourd'hui il en apparaît d'autres pour continuer l'œuvre commencée par leurs devanciers. Architectes pleins de zèle, ils veulent élever un édifice nouveau, mais ils ne le peuvent sans user des matériaux de l'ancien édifice, car le progrès est continu et ne peut se faire que par des transformations qui sont la conséquence de ce qui a été. Les socialistes de notre époque veulent faire progresser l'humanité par une organisation sociale, où toutes les sciences soient autrement combinées que par le passé et forment un nouveau tout social ; de telle sorte, que l'homme se manifeste librement et pleinement par les sensations, les sentiments et les connaissances. Rendons leur grâce, car ils veulent le règne de Dieu sur la terre et la solution du problème cherché par tant d'hommes qui les ont précédé. Mais combien de nouvelles transformations subira la société avant d'obtenir un semblable résultat, et n'est-ce pas aujourd'hui, comme autrefois, par le concours de tous les hommes de bonne volonté et de savoir, que l'œuvre doit s'accomplir, comme elle s'est commencée et continuée jusqu'à nous. Alors ne soyons donc pas exclusifs, mais cherchons à nous entendre, car c'est de tous les systèmes sociaux et d'une politique démocratique, que nous pourrons former un système qui sera la solution après laquelle aspirent les vrais amis de l'humanité. Aussi est-ce pour dignement célébrer la naissance de votre maître que je porte un toast, aux économistes, aux moralistes, aux savants, aux artistes, aux hommes politiques qui l'ont précédé ; aux socialistes qui ont été ses contemporains, et à tous ceux qui continueront l'œuvre commencée.

La parole est ensuite donnée à M. Marius CHASTAING qui prononce le discours suivant :

Messieurs,

Réunis en ce jour pour célébrer l'anniversaire de la naissance d'un grand homme, de l'un de ces génies sublimes que la providence envoie à de longs intervalles sur la terre pour tracer à l'humanité une route nouvelle, véritables prophètes des nations, notre réunion serait stérile si elle ne provoquait en même temps de notre part l'exercice de la plus noble faculté de l'homme : l'intelligence.

Nous devons donc, en même temps que des hymnes de reconnaissance s'élèvent de toute part en l'honneur de Fourier, réfléchir sur la Société actuelle et marcher en avant. C'est là le plus bel hommage, disciples de Fourier ! que vous puissiez rendre à votre maître.

Mais, un long cri de découragement s'élève, et rebûtes par les aspérités du chemin, beaucoup, parmi ceux qui furent les plus enthousiastes, s'arrêtent. A quoi bon, disent-ils, un si dur labeur ? Insensés qui nient le progrès ! Et moi je viens vous parler de la marche incessante du progrès ; je viens protester contre cet anathème impie que l'humanité souffrante ose proférer. Heureux si je pouvais reconforter le courage des timides, ébranler les indifférents et donner une nouvelle force à l'essor des hommes dévoués.

Le progrès est la goutte d'eau qui creuse le rocher, et pendant ce travail de la nature, que nul n'aperçoit, le père insouciant promène ses troupeaux sur les pics élevés qui surplombent l'abîme ; la vallée retentit de chants joyeux.

Mais un instant arrive où la pierre, malgré sa dureté, cède à la pression continue de la goutte d'eau, et un fracas horrible se fait entendre : le rocher tombe, entraîne dans sa chute le père et ses troupeaux.

Ainsi de nos sociétés. Le progrès marche, mais nul ne s'en aperçoit ; mais cette marche n'est pas moins réelle, et lorsque le travail est accompli, la société disparaît pour faire place à une autre société.

Ne perdez donc pas courage, hommes qui avez foi au progrès ! et parce que votre siècle ne vous comprend pas, parce qu'aucun résultat apparent ne vient satisfaire vos vœux, prouver l'efficacité de vos travaux, ne croyez pas que ces vœux soient stériles, que ces travaux soient impuissants.

Non ! la volonté humaine est comme l'étincelle électrique qui se propage de proche en proche ; elle est l'agent magnétique dont la providence se sert pour accomplir ses desseins, et c'est pourquoi les réunions

nombreuses sont utiles, parce qu'elles donnent à la volonté humaine un foyer où se concentre le feu divin, et d'où partent des rayons lumineux. Aussi a-t-on dit avec raison que les hommes réunis s'électrisaient, et, c'est encore de là que vient ce qu'on appelle l'opinion publique; elle est le résultat des volontés particulières, lesquelles s'agglomèrent en quelque sorte, produisent une force d'expansion telle que rien n'y résiste.

Il est donc utile, et chaque homme a cette mission, il est utile d'avoir la volonté individuelle du progrès et de faire acte public de cette volonté. Ce fait seul, par un mystère métaphysique sur lequel je ne saurais m'étendre davantage en ce moment, sert de véhicule au progrès, et lorsque l'instant sera venu, le progrès aura miné la société actuelle, et celle-ci s'écroulera comme le rocher s'est écroulé.

Oh! ne nions pas le progrès, nous serions aveugles. Voyez les civilisations antiques disparues et presque effacées du souvenir des hommes! à ceux qui s'obstineraient à le nier, répondez comme Galilée à l'inquisition, et cependant la terre tourne. La terre, dans sa marche, emportait Galilée et ses juges; ceux-ci l'ignoraient parce qu'il n'avaient pas foi en la parole de l'astronome. De même une civilisation nouvelle approche; mais, vous qui avez foi en la parole de Fourier, ne craignez pas de l'annoncer au monde.

Portons donc tous ensemble un toast **AU PROGRÈS.**

M. V. B... porte un toast à la jeunesse et le fait précéder de chaleureuses réflexions sur son insouciance à s'occuper des intérêts d'un avenir qui est le sien; il la conjure de se livrer, avec l'ardeur et les nobles inspirations de son âge, à l'étude de la science sociale dont une partie importante, l'organisation du travail par l'association du capital et du talent, n'est déjà plus regardée par les esprits avancés du siècle comme une utopie; il fait des vœux pour l'établissement prochain d'une école sociétaire pour l'adolescence, en attendant l'arc-en-ciel de l'harmonie sociale.

M. BILLION appelle les hommes de bonne foi à s'unir dans un esprit de justice et de charité pour l'amélioration de l'ordre social actuel.

M. SAGE porte un toast aux bienfaiteurs de l'humanité; à Ch. Fourier et à tous ceux qui ont inscrit sur leur drapeau: *Instruction, Moralisation, Travail.*

La série des discours et toasts étant épuisée, M. GUDIN jeune se lève et demande la permission de profiter de cette réunion prolétaire pour porter un toast, à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Nous croyons devoir le reproduire, quoique déjà publié par la *Réforme* du 16 avril, dans l'intérêt de cette cause qui intéresse l'humanité toute entière.

*A l'abolition de l'esclavage dans les Colonies françaises.*

Messieurs,

Si mes vœux ont plus particulièrement pour objet le sort de cette malheureuse partie de l'humanité, ce n'est point, qu'indifférent sur les maux engendrés par les vices de notre état social, je dédaigne..., j'ignore les souffrances des parias de la civilisation.

Comme vous, messieurs, comme tous ceux pour qui la solidarité n'est point un vain mot; je sais, je sens... qu'il est autour de nous, parmi nous-mêmes, bien des misères encore; je sais qu'il est encore bien des chaînes à briser avant que le prolétaire puisse s'asseoir au banquet social. Et je tiendrais pour suspectes des sympathies qui, pour se manifester, auraient besoin de traverser l'Océan.

Mais aussi, et par les mêmes raisons, je me défie de cette parcimonie de dévouement qui fait un choix, un triage dans l'humanité; et ceux qui, lorsqu'on leur parle des noirs, répondent par la question des blancs, sont bien près de délaissier et les uns et les autres.

Les questions humanitaires ne peuvent se disjoindre; elles forment un tout, dont les dernières parties supportent les conséquences des perturbations dans lesquelles sont plongées les premières. Et l'esclavage des nègres n'est autre chose que le premier chaînon de ce réseau de misères dans lequel nous sommes enserclés.

Je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais qu'il soit moral, qu'il soit avantageux même de faire plier le droit devant le fait. Le fait, il est vrai, s'impose par la seule raison qu'il est FAIT, mais le fait est apprécié, jugé par le droit, et du moment qu'il est reconnu vicieux, il cesse d'être respectable.

Comme conséquence de ce principe, et sans craindre d'être taxé d'exagération, je pose en fait: 1° que l'esclavage doit être immédiatement supprimé, puisqu'il ne convient ni à nos meurs ni à notre époque; 2° Que la société des hommes libres est responsable des maux occasionnés par la servitude.

Messieurs, la question qui se pose devant vous touche aux plus grands principes que la raison humaine ait pu définir: la liberté, la propriété de soi-même, la dignité de l'homme, l'égalité devant Dieu, devant la loi. Tout ici est engagé! et tout est violé!... sans même qu'une raison de nécessité ait pu légitimer cette violation.

Une société qui n'a pas encore effacé de son front cette tache d'opprobre n'a pas le droit de se croire digne à ses propres yeux. Elle doit supporter, et elle supporte les conséquences de son ignominie. Elle doit souffrir.

Voilà pourquoi ma sollicitude s'étend plus particulièrement sur cette malheureuse partie de l'humanité. Jusque-là, je n'ai pas envisagé, et je n'envisagerai pas la question au point de vue des faits, non plus qu'au point de vue des sentiments.

Au point de vue des faits, parce que les faits crévent les yeux de ceux qui tournent leurs regards du côté de ces misères.

Au point de vue du sentiment..., ce n'est point une aumône que je viens demander! c'est la restitution d'un droit, et du plus sacré entre tous.... Le droit d'être.... D'un droit qui prime tous les autres droits, qui prime le droit de vivre, qui prime le droit au travail.

Puisse ma faible parole rappeler ma patrie à son antique tradition! Laisse en arrière par des peuples barbares, la France ne peut plus longtemps supporter un reproche qui la ferait rétrograder au-delà de l'Islamisme. Et, ce que le Bey-de-Tunis, Le vice-Roi d'Egypte, l'Hospodar de Valachie, accordent en maîtres généreux, elle le décrètera en reconnaissance du droit que j'ai invoqué.

Messieurs, je termine par une protestation. L'esclavage des nègres est le crime le plus odieux que la cupidité ait pu inventer.... **IL DOIT CESSER.**

La cérémonie a été terminée par le chant; *Appel aux travailleurs*, du poète populaire VINCARD, lequel a été inséré dans la *Tribune* (p. 10), et par la lecture de la *Prière*, suave et touchante poésie de J. JOURNET. Nous nous bornons à en citer les passages suivants:

Prier, c'est féconder un stérile terrain;  
C'est brunir au soleil en desséchant la couche  
D'un marais empesté qu'on transforme en jardin;  
Prier, c'est reboiser la montagne infertile,  
C'est dresser la barrière au fleuve destructeur,  
C'est creuser un égoût, assainir une ville,  
C'est ouvrir l'atelier au pauvre travailleur.  
Prier, c'est dévoiler de sublimes mystères,  
C'est mesurer l'espace et peser le soleil.

Prier, c'est éviter les erreurs de nos pères,  
C'est aimer la justice et bâter son réveil.  
Prier, c'est regarder en face l'imposture,  
C'est démasquer le fourbe, étouffer les faits.  
Prier c'est écouter la voix de la nature,  
C'est découvrir ses lois, proclamer ses bienfaits.

Pourquoi la providence  
Nous a-t-elle doté de bras laborieux?  
Dans quel but avons-nous reçu l'intelligence,  
Un esprit indomptable, un front audacieux?  
Afin que le travail produisit la richesse,  
Afin que le plaisir payât le travailleur,  
Afin que la raison enfantât la sagesse  
Et que la liberté nous guidât au bonheur.

**TOT OU TARD**, simple réflexion.

Etant donné un homme jeune, robuste, intelligent et probe, qui a reçu une bonne éducation élémentaire, qui possède un métier manuel, qui est rempli de bon vouloir, de courage, qui ne répugne à aucun labeur, qui se résigne à toute tâche, qui est rompu au travail, aux privations, qui vit et se contente de peu, qui ne demande enfin qu'à gagner honorablement du pain et un abri. Cet homme, avec cette vaillante résolution, avec cette abnégation complète, avec ces capacités de travail, pourra-t-il trouver à gagner honorablement ce pain, cet asyle? En un mot, son droit au travail, c'est-à-dire son droit de vivre moyennant labeur et probité, lui sera-t-il reconnu et rendu praticable par la Société?

Je sais que des gens sérieux, des économistes répondront: les bons sujets sont trop rares pour qu'un homme doué de bon vouloir, d'intelligence et de capacité ne trouve pas immensément à s'occuper où à se placer **TOT OU TARD**. — Oui... *tôt ou tard*.... Là est toute la question. **TOT OU TARD**!... Etre absolument sans ressources et trouver une occupation assurée au bout de deux ou trois jours... cela est **TOT**... Si **TOT** qu'il faut un hasard presque miraculeux pour arriver à un tel résultat. Eh bien! pour un homme qui manque de tout et qui ne veut ni mendier ni voler..., trouver au bout de deux jours une occupation quelle qu'elle soit... Au bout de deux jours c'est déjà **BIEN TARD**, parce que peu de créatures humaines peuvent endurer la faim... plus de deux jours!... Trouver de l'ouvrage au bout de trois jours..., c'est **TROP TARD**... On est alors en train d'expirer.

Deux ou trois jours! c'est pourtant si peu de temps, c'est si vite passé, diront les heureux du monde; ou bien encore: on trouve des gens morts ou mourant de faim, c'est vrai..., mais c'est rare. Il est déjà monstrueux qu'au milieu d'une société, dont tant de membres regorgent du *superflu*, une créature de Dieu puisse mourir faute du nécessaire... Mais encore ces morts là sont rares. Pourquoi?... parce que le plus grand nombre

n'hésite pas entre cette alternative: *mourir de faim honnête, et pur ou vivre au prix de la honte, du vice ou du crime*. Et voilà pourquoi les bagnes sont peuplés, et voilà pourquoi les morts de faim sont encore assez rares.

A cela que faire? l'aumône! Non, l'aumône est impuissante; elle dégrade... Il faut reconnaître, pratiquer ce principe sacré: la société doit assurer à tous ses membres: *l'éducation physique et morale; les moyens et les instruments de travail; un salaire suffisant.*

Eugène SUE. *Martin ou l'Enfant trouvé*. Tome VII, p. 171.

L'intérêt qui s'attache à l'exécution du testament Comby, réclamée avec une si rare énergie par M. Bourdy, nous fait présumer que les lecteurs liront avec plaisir l'extrait suivant de la biographie de ce bienfaiteur de l'humanité que nous empruntons à la *Mouche*, journal de Mâcon.

« Au commencement du 17<sup>e</sup> siècle, Belleville-sur-Saône donna naissance à un homme qui fut et l'enfant du malheur et l'enfant privilégié de la Providence et la providence de Belleville.

David COMBY, fils d'un simple batelier de Belleville, était encore au berceau quand il perdit son père, qui trouva la mort en voulant sauver de malheureux naufragés. La mère, veuve avec trois enfants, se vit alors réduite à la triste nécessité de placer dans les Dombes ses deux aînés pour garder des troupeaux. Les yeux mouillés de larmes, elle les accompagnait chez leurs maîtres, quand Dieu permit qu'un rayon d'espérance vint briller à cette âme éplorée. Le vénérable VINCENT DE PAULE était curé de Châtillons-les-Dombes, il rencontra la bonne mère et les trois enfants: deux marchent à pas lents, l'autre, c'est David, est dans les bras de sa mère. Vincent apprend tout, il sait le malheur, il bénit, il console, et David est moins lourd entre les bras de sa mère, quand Vincent l'a béni, quand David a souri à Vincent.

Des deux frères l'un périt victime d'un fléau qui ravagea les Dombes, l'autre trouva la mort plus tard sous les murs de Paris, en 1632. David grandit et fut placé à Lyon dans une maison de commerce où ses qualités heureuses lui gagnèrent les cœurs; il devint l'associé de son patron, réussit, posséda bientôt une brillante fortune; et ce fils du pauvre mais honnête batelier de Belleville se vit félicité, environné de tous les honneurs que mérite le haut rang joint à une conduite pure et irréprochable. »



**LYON PLACE POUR TOUS!**

Chant social.

Fils du progrès, pour saper l'ignorance,  
Faisons la guerre aux systèmes menteurs;  
Etablissons un pacte d'alliance  
Et l'avenir séchera bien des pleurs.  
La voix du Christ nous dit: frères, courage!  
Un beau soleil paraît à l'horizon,  
Unissez-vous, sortez de l'esclavage!  
Place pour tous au banquet d'union.

Sur le passé, jetons un voile sombre,  
L'esprit de Dieu guidera nos travaux;  
Amis fervens, ne marchez plus dans l'ombre,  
Ne craignez rien de vos faibles rivaux.  
De nos projets loin de faire un mystère,  
Soyons dignes de notre mission.  
La liberté doit régner sur la terre!  
Place pour tous au banquet d'union.

Paix aux mortels: non, non, plus de victimes!  
Assez longtemps le peuple a combattu.  
Si l'égoïsme a produit tous les crimes,  
Le Communisme enfante la vertu.  
L'ambitieux soutien du despotisme  
Sera vaincu par notre instruction;  
Lors régnera le vrai christianisme!  
Place pour tous au banquet d'union.

Que sur nos traits rayonne la franchise.  
Relevons nous par notre majesté;  
Notre drapeau doit porter pour devise:  
*Amour, travail, justice, égalité!*  
Le labourer fertilisant la terre  
Souvent, hélas! meurt d'inanition.  
Frère dénaturé! connais ton frère!  
Place pour tous au banquet d'union.

RAFFIN.

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon, Impr. RODANET et Cie., rue de l'Archevêché, 5.